



Les Amis des Monastères

N° 184 - OCTOBRE 2015 - TRIMESTRIEL - 5 €

Regards sur la vie consacrée

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

- Publication trimestrielle présentant :
- un éditorial de spiritualité ;
 - des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
 - des chroniques fiscales et juridiques ;
 - des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« **Fondation des Monastères** »

14 rue Brunel

75017 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

**E-mail: fdm@fondationdesmonasteres.org
www.fondationdesmonasteres.org**

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

*Le couloir des coules.
Abbaye N.D. d'Accey
© Olivier Martel*

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 15.358 - Octobre 2015

Commission paritaire :

N° 1017 G 82214

du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 184 – Octobre 2015

Regards sur la vie consacrée

Éditorial : Beauté toujours nouvelle de la vie consacrée <i>par Pierre Avignon</i>	4
1. Être moine ou moniale en notre temps <i>par Dom Guillaume Jedrzejczak, o.c.s.o.</i>	6
2. La joie de la vie consacrée <i>par Mère Myriam Fontaine, o.c.s.o.</i>	12
3. L'appel à la vie contemplative <i>par Sœur Cécile Rastoin, o.c.d.</i>	22
4. L'ordo virginum <i>par Françoise Mélard, o.c.v.</i>	33
5. Le logo de l'année de la vie consacrée	36
Glossaire : instituts religieux, instituts séculiers, sociétés de vie apostolique ... <i>extrait du site de la CIVCSVA</i>	39
Art et prière : <i>L'ambon du monastère de l'Annonciation de Prailles (79)</i>	44
Chronique juridique : I - Pourquoi un nouveau <i>Guide sur la valeur d'entretien</i> (2015) ?	46
II - Questions posées lors de sa diffusion.	50
Actualité juridique	58
Vie religieuse : I - Colloque organisé par la CORREF : « La vie religieuse à l'heure des rendez-vous »	59
II - Le Dialogue Interreligieux Monastique au collège des Bernardins	60
III - « Protestantisme et vie monastique » - colloque des 4 et 5 juillet 2015	60
IV - Colloque œcuménique international de spiritualité orthodoxe à Bose	61
Notes de lecture	62
Annonces	67
Abonnez-vous	68

ÉDITORIAL

BEAUTÉ TOUJOURS NOUVELLE DE LA VIE CONSACRÉE

Ils sont nombreux ceux qui, à l'occasion de cette année 2015 dédiée à la vie consacrée, ont pu mieux découvrir à la fois sa richesse et sa beauté - souvent cachée - mais aussi sa fragilité et les contraintes que le monde actuel lui impose, parfois rudement. Faut-il voir cette double réalité comme une insoluble contradiction ou une alternance créatrice ? Les témoignages recueillis dans le cadre de cette année permettent, me semble-t-il, de répondre clairement à la question. Les réalités terrestres vécues avec patience et abandon donnent corps à la vie spirituelle et cette dernière, vécue en communion, embellit et anoblit la vie tout court. Cette synthèse aux multiples facettes est le cadeau précieux que chaque communauté peut apporter au monde qui l'entoure.

En ce numéro, notre revue apporte sa pierre à cette célébration, par quelques articles particulièrement bienvenus.

Dom Guillaume Jedrzejczak, développant son propos à la lumière des sources les plus anciennes de la vie monastique, montre d'abord comment la vie religieuse a évolué depuis une cinquantaine d'années, obligeant à reposer la question de sa place dans l'Église et la poussant elle-même à se repenser dans sa vocation la plus profonde, qui est la communion avec le Christ et avec les autres.

Mère Myriam Fontaine part précisément de ce chemin fécond de renouveau, parcouru non sans difficultés ni fatigues depuis le Concile, pour illustrer la beauté de la vie religieuse aujourd'hui dans une quadruple dimension : « vivre le présent avec passion », « éclairer », « refléter » et « rencontrer ».

Sœur Cécile Rastoin évoque ensuite la spécificité de la vie contemplative carmélitaine. Une vie où on ne voyage plus au loin pour chercher des activités extérieures mais où l'on recherche le silence intérieur pour gagner en profondeur et goûter à la source l'eau vive jaillissant du cœur du Christ.

Enfin, Françoise Mélard tourne notre regard vers un ordre moins connu, celui des vierges consacrées.

La vie consacrée ne serait-elle pas finalement ce trésor dans lequel chacun à sa manière peut venir puiser à pleines mains une grâce de joie et d'espérance ?

Pierre Avignon



Croix du cloître de l'abbaye Notre-Dame de Maylis (40)

« Il existe quelque part un lieu où la frontière entre le désert et le monde s'efface. Les moines n'ont pas à retourner au monde. Et le monde n'a pas non plus à se retirer au désert. Il existe un lieu où les deux ne se posent plus sous la forme d'une alternative. Dans un saint Antoine, dans tout homme de Dieu, le désert et le monde coïncident quelque part ; ce lieu est l'Église. L'Église est envoyée au monde et, cependant, elle n'appartient pas au monde. Elle ne s'y dilue pas, elle ne se conforme pas à lui.

Pour proclamer la parole, elle peut faire face au monde parce qu'elle reste toujours fermement adossée au désert. Telle est aussi la vie religieuse, avec sa double dimension contemplative et apostolique. »

Dom André Louf, o.c.s.o.

In «Vivre en communauté fraternelle», Vie consacrée, 1984

1 - ÊTRE MOINE OU MONIALE EN NOTRE TEMPS

Regards sur la vie consacrée... Pour ouvrir cette réflexion sur la vie consacrée, sans doute faut-il remonter à la forme-source de toutes les autres vies religieuses : la vie monastique.

Toutes les formes de vie religieuse trouvent leur source dans la tradition monastique ancienne

Cette tradition était bien plus diversifiée que ne le laissent entendre certaines lectures actuelles, un peu partiales. En effet, il suffit de relire les Conférences et les Institutions de Cassien, pour se rendre compte que la vie religieuse, en ses débuts, offrait déjà une très grande diversité et que la vie monastique, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, n'en était qu'une expression particulière.

Avant d'analyser cette diversité, il convient de revenir sur la manière dont les anciens justifiaient cette forme de vie. Les textes anciens offrent deux pistes essentielles. La première se trouve dans la *Vita Antonii* de saint Athanase. Ce qui déclenche le désir d'Antoine de s'enfoncer dans le désert, c'est l'audition de l'Évangile, durant la liturgie. La vie d'Antoine est mise d'emblée sous le signe de l'Évangile. Il s'agit simplement de vivre ce que demande Jésus. Athanase ne donne pas d'autre explication. Saint Antoine n'a pas de prédécesseur. Ou plutôt il en a, mais ceux-ci n'ont aucune influence sur son choix. Il ira les voir pour apprendre auprès d'eux comment suivre cette vocation qui est la sienne. Ceci est d'autant plus important que nous imaginons souvent que c'est nous qui éveillons les vocations. Athanase nous rappelle le sens profond de toute vocation : un appel du Seigneur à vivre l'Évangile.

La seconde piste, c'est Cassien qui nous l'offre, mais il n'est pas le seul, lorsqu'il explique que la vie monastique tire son origine de la première communauté chrétienne, telle qu'elle est décrite dans les *Actes des Apôtres* (4,32 sq. in Conl 18). Il nous dit que les premiers moines sont ceux qui voulaient continuer à vivre de cette manière, alors que l'Église s'ouvrait aux masses des convertis, après la reconnaissance de l'Église par le pouvoir en place. À côté de l'idée de vocation personnelle à vivre l'Évangile, se développe donc aussi l'idée que la vie religieuse

s'enracine dans cette première communauté de Jérusalem, marquée par le partage des biens, de la vie, de la prière.

Ces deux traits, qui sont l'essentiel de la vie religieuse, se retrouvent dans toutes les formes de vie nouvelle qui sont en train de naître aujourd'hui. Il s'agit de la communion avec le Christ et avec les frères. L'orientation active, contemplative ou mixte ne vient qu'en second.

Cassien l'avait bien compris qui distinguait diverses manières de vivre cet appel, déjà à son époque. En effet, il distingue, parmi les moines, ceux qui se consacrent à la prière dans la solitude, ceux qui se dédient au service des pauvres et des malades dans les villes et ceux qui se mettent au service des pèlerins. Pour lui, ces différences sont secondaires par rapport à l'intuition initiale.



©FDM

Ainsi la vie religieuse apparaît-elle, dès les origines, comme un appel à vivre l'Évangile, appel personnel et communautaire.

L'Église du désert - ou, selon la belle expression de Dom André Louf, « l'Église adossée au désert » - et l'Église poussée au désert

L'Église du désert a existé, dès les origines du christianisme, comme une espèce de protestation et de rappel des origines. Devant l'implication de plus en plus forte de l'Église dans la société du IV^e siècle, les moines ont lâché la cité, pour contester certains ajustements perçus comme compromission avec la société civile.

La fuite du monde, avec ses composantes géographiques, mais aussi culturelles, caractérise le propos fondamental de la vocation monastique. En effet, les moines n'ont jamais affirmé qu'il était nécessaire de fuir au désert pour chercher Dieu et Le trouver. De nombreux apophtegmes de la première génération des Pères du désert insistent au contraire sur le fait que certains laïcs sont parvenus à des degrés de sainteté bien plus élevés que des moines, alors qu'ils semblaient mener des vies tout à fait banales. Mais il n'en demeure pas moins que la rupture plus ou moins forte avec l'univers ambiant est ressentie comme une nécessité prophétique, au service de l'Église du Christ, comme le martyr l'avait été auparavant. De là cette théologie du nouveau martyr qui se développera dès le IV^e siècle, en particulier dans la vie de sainte Macrine de Grégoire de Nysse.

La refondation monastique au XIX^e siècle est fortement marquée par cette tension avec le monde ambiant, républicain et anticlérical. Mais cette coupure se marque aussi, de façon très marquée, avec l'Église elle-même. Dans la société chrétienne, la vie monastique est perçue comme marginale, vivant aux confins, derrière des murs de clôture opaques aux regards et aux agitations du monde. Il y a le monde, l'Église engagée dans le monde et l'Église du désert.



©FDM

Mais les soubresauts qui ont accompagné la révolution culturelle de 1968 et le Concile Vatican II font voler en éclats cet équilibre. L'Église est souvent marginalisée et mise à la porte de la vie sociale.

Il y a trente ans, l'Église était encore majoritaire dans la société française, pour ne pas dire européenne. Même contestée et détestée, sa place privilégiée dans le jeu social n'était mise en doute par personne.

Or, durant ces dernières années, cet équilibre a complètement basculé. Nous sommes passés d'un christianisme sociologique de masse, qui influait sur tous les secteurs de la vie sociale à un catholicisme minoritaire, de la critique à l'indifférence. Désormais, le fait catholique est un fait marginal. D'une certaine manière, l'institution Église a été doucement mais fermement poussée dehors. L'Église est entrée au désert.

Cela a eu deux conséquences principales. La première tient à sa composition. Aujourd'hui, pour entrer en Église, il faut le vouloir. Le modèle sociologique de masse ne fonctionne plus. Il ne s'agit nullement de prôner une Église de durs, du petit nombre, mais plutôt de comprendre que les motivations des catholiques pratiquants ne sont plus les mêmes qu'il y a cinquante ans. Désormais, l'institution ne porte plus, il faut le vouloir. Cela suppose de la part des croyants un autre type de démarche, une expérience intérieure vigoureuse, un sens fort de l'appartenance.

Cela a eu une seconde conséquence, très importante pour la compréhension des mutations qui ont touché la vie monastique : dans cette perspective nouvelle, l'Église engagée dans la société s'est naturellement rapprochée de l'Église du désert, c'est-à-dire de la vie monastique. Nous voilà dans une situation tout à fait inédite : l'Église, poussée au désert, s'est rapprochée de l'Église du désert. Quant aux monastères, avec l'ouverture de leur liturgie aux fidèles, ils voient affluer vers eux une foule de gens qui ne cesse de croître.

Les faits obligent donc les monastères à revoir leur propre place dans l'Église de ce temps

Les abbayes sont devenues des lieux symboliques où se reconstruit l'identité de nombreux chercheurs de Dieu et croyants, comme le furent à une époque les monastères en Russie. La distinction traditionnelle, en période de chrétienté, qui séparait l'Église dans le monde et l'Église du désert, a volé en éclats. « La femme a été conduite au désert », comme le dit *l'Apocalypse*. On voit se constituer, peu à peu, un réseau de « lieux sources », autour desquels se développe un nouveau type de vie en Église.

Cela a des conséquences pour la vie monastique elle-même. L'accueil liturgique, l'hospitalité des hôtelleries ou les demandes plus ponctuelles d'accompagnement, sans parler des groupes de laïcs qui se constituent spontanément autour des communautés, bouleversent le traditionnel équilibre de vie et causent un certain malaise. Nous sommes très loin aujourd'hui de ces monastères complètement fermés qui existaient encore, il y a à peine quarante ans ! Cela ne peut manquer de poser des problèmes d'identité. Les moines étaient venus au désert, et voilà que le désert est envahi par des foules désorientées ! Que faire ?

Ce qui se passe à quelque chose de commun avec ce qui a été vécu par la communauté de Taizé, lorsque les jeunes commencèrent à affluer. D'une communauté d'abord aux allures monastiques, Taizé s'est transformée en communauté d'accueil de ces assoiffés de Dieu, venus du monde entier. Et on pourrait dire la même chose de Bose, en Italie, même si le projet monastique y est plus caractérisé et l'accueil moins large. Le grand paradoxe de notre époque, c'est donc que la vie monastique est passée de la périphérie de l'Église au cœur de celle-ci.

Face à ce phénomène inattendu, moines et moniales doivent se rappeler que leur vocation ne se définit pas par ce qu'ils font, mais par ce qu'ils sont appelés à être. Il s'agit d'un problème d'identité. Cela est

d'autant plus important qu'aujourd'hui, bien des tâches autrefois dévolues aux congrégations religieuses, comme l'éducation ou le soin aux malades, ont été reprises par des laïcs. Si d'autres font ce qu'elles faisaient, ont-elles encore une raison d'être ?



Photo Br. Jary ©FDM

Ce primat de l'être sur le faire amène à reconsidérer d'une manière différente certaines idées très répandues aujourd'hui, comme le vieillissement, le manque de vocations, etc. En effet, si le fait de vieillir ne permet plus toujours de faire ce que nous faisons auparavant, il ne nous empêche nullement d'être.

De même, le manque de vocations ne nous empêche nullement de vivre notre vocation personnelle et communautaire. L'âge et le petit nombre ne sont nullement des obstacles pour l'union à Dieu. Bien au contraire, nous savons que Dieu se plaît chez les humbles et les petits, quand ils ont consenti à être ce qu'ils sont.

Il s'agit donc pour les moines et moniales de se recentrer sur l'être que Dieu les appelle à devenir et à bien comprendre le sens profond de la vocation religieuse : si la vocation de l'Église est de manifester au monde la communion de la Trinité, de même, la vie religieuse est-elle appelée à être un véritable laboratoire de communion, où des hommes et des femmes se laissent transformer pour devenir à leur tour des êtres de communion. Les monastères sont là pour manifester quelque chose de la vie intime de Dieu.

Pour conclure, cela suppose pour les moines de repenser à nouveaux frais une théologie et une spiritualité qui expriment cette réalité, qui soit davantage une spiritualité fondée sur la communion dans la diversité, qu'une spiritualité insistant sur ce qui les distingue des autres, tout en demeurant enracinée dans la grande Tradition des Pères. La vie d'un moine du XXI^e siècle ne ressemble déjà plus à celle d'un moine du XX^e. Comment exprimer cette réalité nouvelle qui est en train de naître sous nos yeux ?

*Dom Guillaume Jedrzejczak, o.c.s.o.
Président de la Fondation des Monastères*

2 - LA JOIE DE LA VIE CONSACRÉE

Conférence donnée par Mère Myriam Fontaine, supérieure de l'abbaye Notre-Dame de La Coudre à Laval, en la cathédrale du Mans, le 8 mars 2015.

VIVRE LE PRÉSENT « AVEC PASSION » POUR « RÉVEILLER LE MONDE »

« Les trois principaux objectifs de l'année de la vie consacrée sont de faire mémoire avec gratitude du passé récent, d'embrasser l'avenir avec espérance, de vivre le présent avec passion dans le sillage des fondateurs ». Ainsi écrivait, le 31 janvier 2014, le cardinal Joao Braz de Aviz, Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, reprenant une expression du pape François, de façon à « réveiller le monde ».

Cette année de la vie consacrée a été pensée dans le contexte des cinquante ans du concile Vatican II, et plus particulièrement du 50^e anniversaire de la publication du décret conciliaire *Perfectae caritatis* sur le renouveau de la vie consacrée.

Avec le Concile Vatican II, l'Esprit a soufflé non seulement pour l'Église tout entière, mais peut-être de façon particulière pour la vie consacrée. Nous sommes convaincus qu'au cours de ces cinquante ans passés, la vie consacrée a parcouru un chemin fécond de renouveau, - non, certes, sans difficultés ni fatigues, - dans l'engagement à suivre ce que le Concile demande aux consacrés : fidélité au Seigneur, à l'Église, au charisme propre, ouverture au monde et à l'homme d'aujourd'hui.

C'est justement parce que nous considérons ces cinquante ans qui nous séparent du Concile comme un moment de grâce pour la vie consacrée, - du fait qu'ils ont été marqués par la présence de l'Esprit qui nous conduit à vivre aussi les faiblesses et les infidélités comme une expérience de la miséricorde et de l'amour de Dieu -, c'est justement à cause de cela que nous voulons que cette année soit une occasion de « faire mémoire avec gratitude » de ce passé récent. Voilà le premier objectif de cette année.

La vie consacrée, comme le pape François le rappelait lors de la rencontre avec les supérieurs généraux, « *est complexe et faite de péché et de grâce* ». Pendant cette année, nous voulons reconnaître et confesser notre faiblesse, mais nous voulons aussi « *crier* » au monde avec force et avec joie la sainteté et la vitalité présentes dans la vie consacrée. Combien de sainteté, si souvent cachée, mais non moins féconde, dans les communautés de vie consacrée, dans les monastères, dans les couvents qui conduit ces hommes et ces femmes à être des « *icônes vivantes* » du Dieu « *trois fois saint* » ! Cette conviction nous amène à confesser avec l'apôtre que « *là où le péché abonde, la grâce surabonde* ».

Nous vous invitons aussi vous tous, pasteurs, prêtres et laïcs, à vous unir à notre action de grâce pour le don de la vie consacrée au monde et à l'Église elle-même.

Avec un regard positif sur ce temps de grâce qui va du Concile à aujourd'hui, nous voulons – et voilà le deuxième objectif – « *embrasser l'avenir avec espérance* ». Nous sommes bien conscients que le moment présent est « *délicat et pénible* », comme l'affirmait Jean-Paul II dans son exhortation apostolique *Vita consecrata* (cf. VC 13), et que la crise qui traverse la société et l'Église elle-même touche pleinement la vie consacrée. Pour autant, nous voulons assumer cette crise non comme l'antichambre de la mort, mais comme un *kairos*, une occasion favorable pour la croissance en profondeur et par conséquent, pour grandir dans l'espérance. Une espérance motivée par la certitude que la vie consacrée ne pourra jamais disparaître de l'Église, puisqu'elle « *a été voulue par Jésus lui-même comme une partie inamovible de son Église* » (Benoît XVI, discours pour la visite ad limina des évêques du Brésil, 5 novembre 2010). Face à de nombreux « *prophètes de malheur* », nous voulons demeurer des hommes et des femmes d'espérance ; une espérance qui ne se fonde pas sur nos « *chars* » et nos « *cavaliers* », c'est-à-dire sur nos propres forces, notre nombre, mais sur Celui en qui nous avons placé notre confiance. Si nous sommes fixés en Lui, personne ne nous volera notre espérance.

Cette espérance ne nous dispense pas – et les consacrés en sont bien conscients – de vivre le présent avec passion : c'est le troisième objectif de cette année de la vie consacrée. Qui dit passion chante l'amour mutuel, l'amitié vraie, la communion profonde...



© Bruno Mousset

C'est de tout cela dont il s'agit lorsque nous parlons de vie consacrée et c'est cela qui fait la beauté de la vie de tant d'hommes et de femmes qui professent les conseils évangéliques et suivent le Christ « *d'une manière spécifique* » dans cet état de vie. L'année de la vie consacrée est un moment important pour « *évangéliser* » notre propre vocation et témoigner de la beauté de la *sequela Christi* - la suite du Christ - sous les multiples formes dans laquelle notre vie s'exprime. Les consacrés recueillent l'héritage laissé par leurs fondateurs et fondatrices respectifs. Poussés aussi par le pape François, ils veulent, en cette année, « *réveiller le monde* » par leur témoignage prophétique, en particulier par leur présence dans les périphéries existentielles de la pauvreté et de la pensée, comme le pape François l'a demandé aux supérieurs généraux.

Les consacrés restent interpellés par les paroles de Jean-Paul II : « *Vous n'avez pas seulement à vous rappeler et à raconter une histoire glorieuse, mais vous avez à construire une grande histoire ! Regardez vers l'avenir, où l'Esprit vous envoie pour faire encore avec vous de grandes choses.* » (VC 110). Tout cela conduira les religieux et les consacrés à continuer le renouveau proposé par le Concile, en fortifiant leur relation avec le Seigneur, en cultivant la vie fraternelle en communauté, en s'engageant dans la mission, et en ayant le souci d'une formation adaptée aux défis de notre temps, de façon à « *proposer à nouveau avec courage* » et avec une « *fidélité dynamique* » et créative, l'expérience de leurs fondateurs et de leurs fondatrices. « *Les instituts sont donc invités à retrouver avec courage l'esprit entreprenant, l'inventivité et la sainteté*

des fondateurs et des fondatrices, en réponse aux signes des temps qui apparaissent dans le monde actuel. » (cf. VC 37)

Cette année donc, il est important, pour chacun d'entre nous et pour nos communautés, de revenir à notre élan initial : le Christ nous appelle à une Alliance avec Lui, dans une union intime inaugurée par le baptême et poursuivie sous la forme particulière de vie, propre à notre charisme spécifique.

C'est un travail et un chemin d'approfondissement de notre vocation, qui requiert de revenir à la source : ce n'est que de cette façon qu'une famille religieuse peut retrouver la fraîcheur des commencements, quand dans sa longue histoire, elle s'est beaucoup enrichie mais aussi beaucoup diversifiée et dispersée. Étant un don de l'Esprit, un charisme ne vieillit jamais en tant que tel, mais dans les personnes et les communautés sa fraîcheur peut s'altérer ; il perd alors de sa saveur, de sa ferveur, de sa passion. Comme le dit l'Esprit à l'Église d'Éphèse, au livre de l'Apocalypse, à une église pourtant fidèle et généreuse : "*J'ai contre toi que tu as abandonné ton premier amour*" (Ap 2,4).

Lorsque nous perdons la passion pour le présent de notre vocation, nous ne réussissons plus à regarder vers le passé avec gratitude, ni vers l'avenir avec espérance, car seul ce qui brûle dans le présent donne raison, fondement et réalité à la gratitude et à l'espérance. La gratitude pour le passé et l'espérance pour l'avenir, sont des sentiments qui jaillissent de la passion pour le présent. La passion pour le présent contient et nourrit la gratitude et l'espérance. Un couple d'époux qui s'aime aujourd'hui avec passion, est reconnaissant pour son passé et regarde avec espérance vers l'avenir. Au contraire, un couple où l'amour ne brûle plus aujourd'hui, pense au passé avec nostalgie et regret, et à l'avenir avec crainte, ou en rêvant de jours meilleurs.

Au terme de cette première étape de notre réflexion, nous voyons combien il est important de vivre l'aujourd'hui de notre vocation avec passion. C'est seulement à cette condition que la vie consacrée, comme toute vie chrétienne, sera vécue avec plénitude et que la flamme de la gratitude et de l'espérance pourra se raviver. Or, nous connaissons cette passion pour le présent dans la mesure où nous puisons à la Source de la vraie vie. Il est donc devenu urgent de nous interroger : qu'en est-il de notre rencontre avec Dieu... ?

RENCONTRER

Un "premier amour" se limite souvent à l'engouement, l'emballlement premier qui étouffe le premier appel. Pourtant, quand l'Apocalypse parle de "*premier amour*", plus qu'à un sentiment, elle se réfère à une rencontre. La rencontre est plus importante et plus profonde que l'engouement, car la rencontre est une réalité dans laquelle ce qui compte, ce sont avant tout les personnes. Si aujourd'hui les liens familiaux et communautaires ont peine à durer dans le temps, c'est peut-être parce qu'on pense que le lien de la fidélité est un sentiment et non la relation avec les personnes auxquelles on se lie. Toute vocation demande au contraire la fidélité au Seigneur qui appelle et à la communauté à laquelle on choisit d'appartenir.

La vocation religieuse implique une appartenance étroite au Seigneur Jésus, une fidélité à "*être avec Lui*" (Mc 3,14) et à être avec les personnes à travers lesquelles il nous est donné de lui obéir et de l'aimer dans le concret de son Corps ecclésial. À celui qui est appelé à la vie monastique, saint Benoît indique très clairement l'exigence de "*ne préférer absolument rien au Christ*" (RB 72,11), et ceci se vit dans l'obéissance à un abbé et dans l'appartenance stable et fraternelle à une communauté.



© Bruno Mousset

Quand on est fidèle à suivre le Christ personnellement, et dans les personnes qui pour nous Le représentent, le sentiment se transforme en véritable charité, fruit de cette fidélité elle-même. Si, au début de

sa Règle, saint Benoît demande une obéissance à l'abbé "*sans délai*", (RB 5,1), à la fin il demande de "*l'aimer d'une charité sincère et humble*" (72,10). S'il demande entre les frères une relation de service et d'obéissance mutuelle ordonnée (RB 63), il en précise toutefois le fruit : « *qu'ils vivent chastement dans l'amour fraternel* " (72,8). La fidélité aux personnes produit la tendresse, qui n'est pas l'amour aveugle idéalisant l'autre, mais la vraie maturité de la relation grandie dans un chemin de connaissance réciproque et de pardon mutuel.

La fidélité au Christ mûrit aussi de cette façon, en devenant de plus en plus affective. Le « *Maître* », le « *Rabbi* » qu'on a suivi au début, comme les Apôtres (cf. *Jn* 1,38), devient l'Ami, l'Époux qui conduit la vie de chaque personne à son accomplissement plénier. La rencontre avec le Seigneur, si elle devient chemin avec Lui, mûrit en communion du cœur.

Quand, dans une communauté, on cultive ce chemin de fidélité, le don de sa paix augmente en intensité et en évidence, non seulement pour ses membres, mais pour le monde entier.

REFLÉTER

La conformité à l'Évangile qui renouvelle constamment l'Église ne doit pas tant se préoccuper de transmettre un message de cohérence morale, que de refléter dans le monde le vrai visage du Seigneur, c'est-à-dire la rencontre avec Lui. Le vrai visage de Jésus est ce regard d'amour qui cherche tout être humain avec le désir de le rencontrer et de marcher avec lui.

Tout cela me renvoie vers un passage du Prologue de la Règle de saint Benoît dont nous citons souvent l'une ou l'autre expression plus "*célèbre*", mais que nous méditons rarement dans son ensemble :

"Quoi de plus doux pour nous, frères très chers, que cette voix du Seigneur qui nous invite ? Voici que le Seigneur, dans sa bonté, ouvre devant nous le chemin de la vie. Ceignons donc nos reins de la foi et de la pratique des bonnes œuvres ; sous la conduite de l'Évangile, avançons dans ses chemins, afin de mériter de voir Celui qui nous a appelés dans son Royaume." (RB Prol. 19-21)

Le Prologue de la Règle de saint Benoît est traversé par un souffle, un dynamisme ! Saint Benoît laisse transparaître son expérience

de la Beauté de Dieu qui nous cherche avec amour et nous appelle à suivre le Christ par une vie selon l'Évangile. Dans cet extrait du Prologue, où il synthétise tout le chemin tracé par sa Règle, saint Benoît nous fait comprendre que notre vocation est avant tout une attirance, une fascination pour le Seigneur qui toujours nous précède : "*Quoi de plus doux ?*". La beauté du Seigneur coïncide avec sa bonté et sa miséricorde, c'est le contexte dans lequel nous sommes appelés à Le suivre.



©FDM

La suite du Christ est tout un chemin où on Le contemple, où on désire de plus en plus son Visage. Sa douceur nous appelle et nous attire, elle creuse notre désir de Le voir, de Le contempler dans son Royaume. L'Évangile manifeste avant tout la beauté du Verbe de Dieu qui, par son Incarnation, devient pour nous expérience de vie. Par suite, la loi de l'Évangile devient pour nous une exigence d'amour. Car le désir de Dieu affermit notre foi et dilate notre cœur. Saint Benoît exprime cet engagement de la foi et des bonnes œuvres, non comme une obligation, mais par l'image des « *reins ceints* », pour courir plus à l'aise et répondre au Christ dont la beauté de son Amour nous attire.

Jésus nous appelle à entrer "*dans son Royaume*". Le Royaume est là où nous voyons le Seigneur. Il n'est pas seulement un Royaume futur, un Royaume au-delà de la vie car le Christ s'étant manifesté dans le monde, Il nous demande et nous offre de Le voir, ici et maintenant, dans la prière et la charité.

Il est de plus en plus urgent pour l'humanité d'aujourd'hui, si dispersée et si blessée, que, celui qui est appelé à suivre Jésus soit essentiellement, pour tous, un signe de ce Mystère. Celui qui regarde le Christ manifeste son vrai Visage, et le monde a besoin de voir le vrai

visage du Seigneur dans le regard de celui qui consacre toute sa vie à chercher à Le voir. Il mérite de voir le Christ, celui qui se laisse attirer par sa beauté plus que par toute autre beauté. Le désir de Lui par-dessus toute chose, le désir que Sa voix, Sa parole, attisent en nous, comme dans le cœur des disciples d'Emmaüs, est le vrai désir de l'homme vis-à-vis de Dieu. Le jeune homme riche ne manquait pas de vertu, mais de désir, de préférence pour le Christ. Il ne s'est pas laissé attirer par la beauté de Jésus, c'est-à-dire par l'amour de son regard.



©FDM

Le monde a besoin du Royaume de Dieu, il a besoin que règne en lui l'humble Roi crucifié et ressuscité, qui ne sait qu'aimer l'homme, et qui en l'aimant le sauve. Nous sommes appelés à désirer voir le Christ, parce qu'en Le voyant, en reconnaissant sa Présence au milieu de nous, nous « faisons » entrer le Royaume dans le monde. Celui qui regarde le Christ change le monde.

ÉCLAIRER

Consacrer sa vie à la rencontre avec le Christ est alors la tâche et la grâce essentielles de la vie consacrée. Avons-nous vraiment cet objectif dans notre vie de prière et à travers nos activités ? Sommes-nous tendus vers la rencontre avec Lui dans toutes les sphères de notre vie et de notre vocation, dans la liturgie comme au travail, dans la solitude comme dans la vie fraternelle, au sein de la communauté comme dans notre relation avec le monde ?



Photo Br. Jary © EDM

La rencontre avec le Christ est l'unique expérience capable d'unifier tout ce que nous vivons et, en l'unifiant, de faire de nous des témoins heureux et sereins d'une vie nouvelle qui, autrement, serait impossible. Dans la relation avec Lui, nous est donné le centuple. La virginité pour le Royaume est précisément cette consécration à la rencontre prioritaire avec le Seigneur qui nous rend féconds en tout et aide tous les membres du Corps du Christ, qui est l'Église, à vivre en plénitude et avec fécondité leur vocation.

S'il y a une chose que nous sommes appelés à approfondir par amour de l'Église et du monde en cette Année de la Vie Consacrée, c'est vraiment la rencontre avec le Christ. Celui qui renonce à tout pour acheter ce trésor, se retrouve le possédant, comme un cadeau pour tous.

« VOICI L'ÉPOUX ! SORTEZ À SA RENCONTRE ! »

Nous savons - et saint Benoît ne manque pas de nous le rappeler - que le Christ veut que nous sortions pour Le rencontrer. Pour le rencontrer dans l'autre, dans le pauvre qui réclame notre attention, notre amour, notre temps et nos talents. Nous savons qu'il nous demande de sortir à Sa rencontre dans tous les aspects de la vie communautaire, à commencer par la prière en commun, mais aussi dans l'obéissance, dans le silence, dans la renonciation à tant de distractions inutiles et nuisibles. Nous savons que le Christ nous demande de sortir à Sa rencontre d'abord, en faisant pour Lui de notre propre cœur,

un espace d'écoute et d'amour. Comme nous sommes loin de notre cœur qui est fait pour rencontrer Dieu !

Je souhaite que tous les consacrés comprennent qu'ils professent la pauvreté, l'obéissance, la chasteté et la stabilité communautaire et toute la « *conversion de vie* » bénédictine, comme un « *sortir à la rencontre du Christ Époux* ». Cela nous aiderait à vivre notre vocation avec vérité, avec humilité, avec ardeur. Cela nous aiderait à sortir du sommeil, de la nuit, en faisant de nous « *des allumeurs de réverbères pour le monde* » !

Au moment où les religieux veulent donner un signe fort, le seul signe vraiment crédible que nous puissions offrir, c'est celui de notre bonheur d'appartenir au Christ. Dans la mesure où nous recevons Jésus avec toute la force de notre foi, dans la mesure où nous l'accueillons vraiment comme la source d'un renouvellement, d'un rajeunissement permanent, c'est la joie qui rayonnera de notre vie, une joie que Dieu nous appelle à offrir au monde comme la preuve de son amour plus fort que la mort et donc aussi, corrélativement, comme le plus puissant antidote à la désespérance.

C'est cela l'essence de notre vocation, le point sur lequel nous devrions vérifier notre fidélité et tout notre engagement.

Le Pape François relève, dans sa lettre aux consacrés, l'heureuse coïncidence de l'année de la Vie Consacrée avec le synode sur la Famille. Il écrit : « *Famille et Vie Consacrée, sont des vocations porteuses de richesse et de grâce pour tous, des espaces d'humanisation dans la construction de relations vitales, lieux d'évangélisation. On peut s'y aider les uns les autres.* » Oui, entraïdons-nous et vivons ensemble cette année de la vie consacrée comme une grâce pour toute l'Église !

*Mère Myriam Fontaine, o.c.s.o.
Mère Abbessse de Notre-Dame de La Coudre - Laval (53)*

3 - L'APPEL À LA VIE CONTEMPLATIVE

Conférence de carême donnée à Notre-Dame de Paris par sœur Cécile de Jésus-Alliance, o.c.d., le 15 mars 2015.

« *Seigneur, ouvre mes lèvres et ma bouche publiera ta louange* ». C'est par ce verset de psaume que les moines et les moniales commencent leur journée où la louange sera leur mission. Si le Seigneur n'ouvre pas les lèvres, qui parlerait ? Si le Seigneur ne dirige pas le cœur, qui avancerait ? Avec la conscience vive que, sans Dieu, rien n'est droit, rien n'est ferme, la journée commence dans cette recherche incessante de la louange et de la vérité.

En tant que carmélite, je suis appelée à vous parler aujourd'hui de la vie contemplative. Disons tout d'abord que la vie contemplative est la vie qui se consacre ouvertement, exclusivement, à la recherche de l'essentiel : c'est-à-dire l'écoute de Dieu. L'écoute de la Parole de Dieu, la prière, la contemplation de Dieu à travers toutes les personnes, toutes les réalités.

Il est toujours difficile dans l'Église de définir une vocation, un mode de vie spécifique car on court le risque de le faire en traçant des frontières par rapport à d'autres vocations. Or, la vie de l'Église, c'est la liberté de Dieu, que nous appelons l'Esprit-Saint.^[1] En Lui, il n'y a ni monopole, ni chasse gardée. C'est pourquoi la vie de chacun rejoint en profondeur celle des autres, avec des modes de vie différents. « *L'Esprit (de Dieu) souffle où il veut, on ne sait ni d'où il vient ni où il va* » (Jn 3, 8) dit Jésus. Tout chrétien est appelé à être actif et contemplatif, à accorder son cœur au Cœur de Dieu et à agir selon ce Cœur. Tout être humain est appelé à unifier son cœur pour vivre pleinement sa vie. Je crois important de dire cela, avant même de vous parler de ce que nous vivons aujourd'hui comme carmélites. Il y a des femmes contemplatives hors monastère, et des moniales très actives. Il ne s'agit donc pas d'établir des classifications, encore moins des hiérarchies, mais de distinguer des modes de vie. [...]

Pour en revenir à ce qu'est la vie contemplative cloîtrée, disons qu'elle désigne un chemin singulier, original, lié à un appel du Seigneur

¹ Cf 2 Co 3, 17.



Carmel d'Yzeron © DR

à embrasser une pauvreté particulière : celle d'une vie sans apostolat direct ni activité à l'extérieur du monastère, une vie entièrement consacrée à la prière, une vie qui se passe à l'intérieur du monastère. C'est un appel à renoncer à beaucoup de possibilités d'actions, de voyages, d'activités, pour partir au désert, chercher le silence intérieur. L'appel vient du Seigneur, c'est son initiative. Il donne l'expérience de la joie qui jaillit au fond du cœur. De là vient le désir de suivre l'appel, et la certitude que la vie humaine tire sa beauté d'une source, que cette source est au fond du cœur, et que de cette source seule jaillissent la vérité et la joie.

Entrer dans la vie contemplative, c'est ensuite faire un choix : celui de ne plus voyager au loin pour gagner plus en profondeur. Ou, si l'on veut, le choix de travailler plus intérieurement et de gagner moins extérieurement. C'est une vocation humaine universelle. J'oserais dire qu'elle existait avant le Christ, qu'elle continue d'exister en dehors de la foi chrétienne : que l'on songe à Mâ Ananda Moyî en Inde, à Etty Hillesum ou à d'autres grandes figures spirituelles sur divers continents. [...]

J'aimerais voir avec vous l'enjeu aujourd'hui de la vie contemplative. Ensuite nous contemplerons Jésus, Jésus tel qu'il a vécu...

Dans notre monde, la technologie évolue rapidement et les informations vont de plus en plus vite. Nous savons que nombre d'humains vivent avec d'autres valeurs que les nôtres, et nous sommes sûrs que la génération suivante n'utilisera pas les mêmes outils que nous. Jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, l'évolution culturelle n'a été si rapide, si brassée. Pour le meilleur et pour le pire. Le monde va très vite

avec des outils puissants mais ne sait pas forcément où il va ; le relativisme grandit car nous sommes devenus conscients de la diversité, au point parfois de nous dispenser de chercher la vérité. Le désenchantement ou l'embrigadement de masse ne sont pas loin. C'est le début de l'humain connecté né dans le monde digital et vivant en réseaux. Cette connexion permanente au réseau planétaire n'est pas un mal en soi, cela peut servir au bien mais chaque individu doit traiter un flux permanent d'informations qui risque de lasser, d'épuiser, de désorienter. L'être humain connecté d'aujourd'hui risque d'implorer s'il ne trouve pas le mode d'emploi de la sagesse, la manière de désamorcer la violence, de construire la paix, en soi, autour de soi.

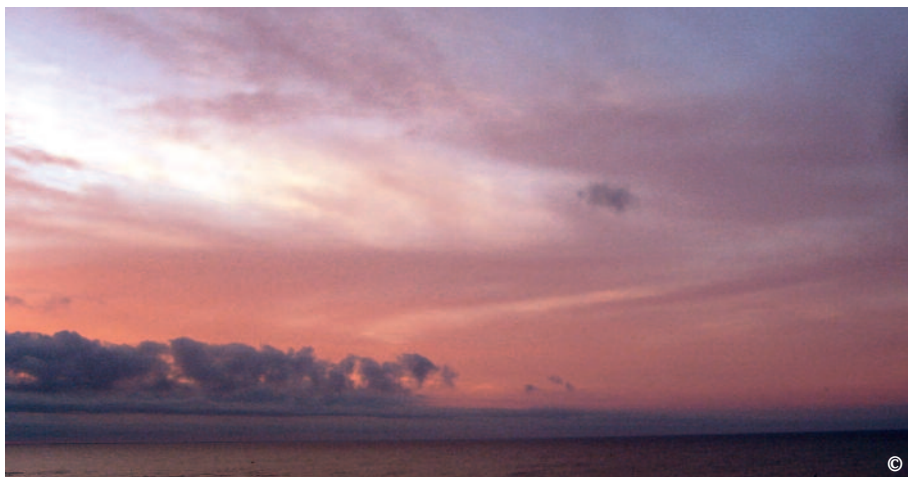
L'histoire humaine s'accélère, comme un jeu vidéo dont le rythme et le niveau de difficulté augmenteraient à chaque manche. Cela peut susciter de l'angoisse ou l'ivresse du mouvement. Il me semble plus constructif de voir la situation comme un défi posé aux humains de devenir plus humains. Performance sans sagesse, science sans conscience peut mener à la ruine de l'humanité. Il ne s'agit pas de boudier les technologies modernes mais d'apprendre à les manier avec sagesse. On parle souvent de guerre économique, de course technologique. Mais je crois que le plus grand défi est celui de garder simultanément une capacité pratique et une profondeur d'intériorité, faute de quoi nous perdrons les manettes de notre destinée. Nous avons en mains les télécommandes de notre propre évolution, mais nous ne connaissons pas vraiment les motivations ni les conséquences de nos choix. Nous avons besoin de sagesse. Et pour trouver un peu de sagesse, nous avons besoin de silence.

Le défi est de creuser dans l'être humain le puits du *silence* intérieur. Non pour nous couper du réel mais pour le vivre de manière authentique, ajustée. Dans le cœur de chaque être humain, il y a un puits. Ce puits peut être très encombré mais il existe, prêt à être désensablé.^[3] Tout au fond de chacun de nos puits, il y a une nappe phréatique universelle, qui nous relie tous. C'est une décision personnelle à prendre : ne pas rester à la surface de sa propre vie, désaccordé dans le tintamarre.

[...]

³ Cf. Etty Hillesum, *Une vie bouleversée*, Paris, Seuil 19952, p. 55 : « Mardi 26 août [1941] au soir. Il y a en moi un *puits très profond*. Et dans ce puits, il y a Dieu. Parfois je parviens à l'atteindre. Mais plus souvent, *des pierres et des gravats obstruent ce puits*, et Dieu est enseveli. Alors il faut le remettre au jour. Il y a des gens, je suppose, qui prient les yeux levés vers le ciel. Ceux-là cherchent Dieu en dehors d'eux. Il en est d'autres qui penchent la tête et la cachent dans leurs mains, je pense que ceux-ci cherchent Dieu *en eux-mêmes*. »

Choisir de goûter le silence, ne serait-ce qu'un quart d'heure par jour. Je crois que c'est une vraie urgence de santé publique : un quart d'heure de silence par jour pour se retrouver soi-même, choisir un cap, se ressourcer.



© DH

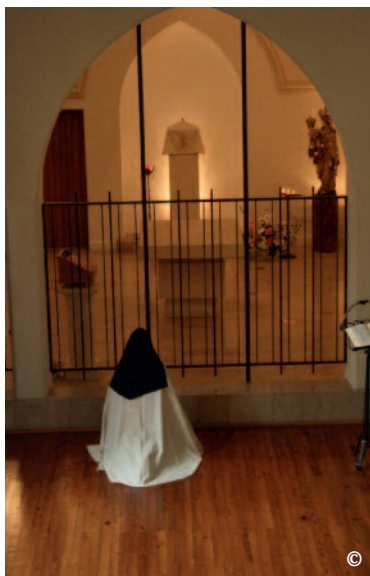
L'être humain a différentes spécificités, que confirment les sciences : la plasticité, c'est-à-dire la capacité d'évoluer, de se reconfigurer non seulement cérébralement mais socialement, culturellement ; on peut dire, au sens positif : la malléabilité. Et dans ce monde de plus en plus complexe, la formation est de plus en plus longue, on peut même dire qu'elle est permanente. L'humain est en constante formation. Une autre caractéristique humaine est l'empathie, la capacité d'intérioriser ce que vit un autre humain, et dans une moindre mesure, un autre être vivant, on peut dire aussi : l'intuition d'autrui. Et c'est aussi une caractéristique très importante. Mais il ne faut pas oublier la capacité d'intérioriser et cette intériorité a besoin de silence pour se développer, pour s'affiner. Sans intériorité, il n'y aurait pas de possibilité de fonder des valeurs, d'orienter sa vie de manière cohérente. L'humain est donc un être en constante formation, en relation à autrui et à soi-même par l'intériorité.

Apprendre à vivre un temps régulier de silence me paraît aussi vital pour devenir pleinement humain que vivre un temps régulier de sommeil pour rester vivant. C'est une sagesse universelle.

Le **silence** est un défi de l'écologie humaine. La vie contemplative se veut alors un service public, aussi vital que le réseau énergétique. C'est le service de l'intériorité, le réseau de la prière. Mais allons plus loin pour voir ce que signifie contempler.

Qu'est-ce que contempler ? Comme le dévoile l'étymologie latine, con-templer renvoyait initialement au fait de se tenir ensemble dans l'espace du temple, pour regarder les augures, les signes dans le ciel, et prédire l'avenir. À ses origines, l'astronomie a pris la superstition comme tremplin, avant de s'en libérer.

Les disciples du Dieu d'Israël sont délivrés de la peur de la fatalité, du *fatum*, du destin pesant dicté par les astres. Le peuple sorti d'Égypte est affranchi de l'esclavage des idoles, Dieu lui enjoint de s'éloigner des pratiques païennes,^[4] de croire en sa liberté. Cette liberté est à la fois don et conquête, elle est terrible en un sens car elle est responsabilité de tous, pour tous, devant le Dieu qui appelle. Rien n'est fixé dans les astres, les choix sont libres.^[5]



Carmel de Bordeaux © DR

Pour les disciples du Dieu qu'on ne peut voir, contempler devient écouter, écouter une Parole qui invite à la liberté : « *Écoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est l'Unique* » (Dt 6, 4), « *C'est moi qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte* » (Ex 20, 2). *C'est moi qui te libère.* Cet appel est donc un chemin pour reconnaître une Présence divine, qui est là avant même que j'en prenne conscience. C'est la source de la liberté. Choisir de renoncer aux idoles, toujours fascinantes, de l'argent, du sexe, du prestige, du pouvoir, de l'astrologie, qui promettent un bonheur qu'elles ne peuvent donner. Les réalités bonnes en elles-mêmes deviennent des idoles quand elles entravent la liberté. La sortie d'Égypte est

⁴ Cf. 2 Ch 36.

⁵ Traité *Nedarim* 31b : « *Il le fit sortir* » (Gn 15,5). Abraham s'adressa au Saint-Béni-Soit-Il en ces termes : 'Souverain du monde, j'ai lu dans les étoiles que mon destin est de n'avoir pour fils qu'Ismaël'. 'Sors de ton astrologie, Israël n'est pas sous l'influence des étoiles' lui répondit le Seigneur ». Cf. aussi *Shabbat* 156b.

libération face aux désirs confus qui ensorcellent, découverte expérimentée que tout est vanité, c'est-à-dire buée évanescence, inconsistante. Dieu seul est. Dieu et ma liberté sont en vis-à-vis. Faire silence en soi signifie refaire à nouveau ce chemin de sortie de la confusion de ses désirs, expérimenter l'évanescence de ses illusions, la finitude totale de son être. Contempler le Dieu d'Israël, c'est L'écouter nous dire comme à Moïse : « *Qu'as-tu à crier vers moi ? Mets-toi en route !* » (cf. Ex 14, 15). Dieu invite à la liberté. Contempler acquiert alors un sens nouveau : apprendre la liberté, commencer à creuser en son cœur un puits en brisant les roches et en traversant les zones bourbeuses, creuser un puits d'où jaillit la liberté et croire que tout être a un puits au fond de soi. Le silence mène à la **liberté**.

Et pour parler maintenant du Christ comme chemin de libération, j'aimerais parler d'une moniale carmélite : sainte Thérèse d'Avila. Nous sommes au XVI^e siècle : un nouveau continent a été découvert, fascinant par la surabondance de ses richesses, l'inconnu de ses civilisations. Les frères de Thérèse sont conquistadors dans le Nouveau Monde ; elle a choisi une autre aventure. Elle est déjà religieuse depuis quelques années quand, au bout d'un couloir de son monastère, elle croise du regard une statue du Christ mise en attente pour une procession. Le Christ a les mains liées, il est flagellé, sanglant. Soudain elle est saisie. Nous sommes au carême 1554. Elle est saisie parce qu'elle réalise que le Christ s'est laissé lier, lui l'homme libre, le Fils du Dieu souverain. Il s'est laissé lier pour nous libérer, pour la libérer. Depuis vingt ans, elle mène une lutte âpre et vaine contre son goût de plaire, ses désirs superficiels, tout en ayant expérimenté la source intérieure de la liberté. Elle a 39 ans. Elle écrit au *Livre de sa vie* : « *Jusqu'ici c'était ma vie à moi, désormais c'est une nouvelle vie qui s'ouvre, la vie de Dieu en moi. Béni soit le Seigneur de m'avoir délivrée !* »^[6] Thérèse commence une nouvelle vie. *Contempler, c'est d'abord naître, revivre*. Thérèse prend volontiers la comparaison de l'amour, de l'amitié : « La prière est un échange d'amitié avec celui dont je me sais aimée ». C'est avant tout une expérience bien concrète qui change entièrement la vie. Nous ne pouvons susciter pareille expérience mais nous pouvons la désirer avec persévérance, comme Thérèse nous y exhorte : « *Que le Seigneur nous montre le chemin et nous donne la force de creuser sans relâche, jusqu'à ce que nous*

⁶ *Livre de la vie*, 23.

ayons trouvé le trésor caché en nous-mêmes. »^[7] « *Le Royaume de Dieu est au-dedans de (n)ous* » (cf. *Lc 17,21*). Ne le cherchez pas de-ci de-là, il est au-dedans de chacun de nous. Comme la source est au-dedans des puits, la nappe phréatique dans les entrailles de la terre.

Je crois en la puissance transformante du regard d'amour porté sur le Christ, je crois en la puissance transformante de sa douceur et de son humilité. Thérèse nous convie à nous « *attacher avec amour à l'humanité du Christ* ». ^[8] Comment sans lui, pourrions-nous nous faire une juste idée du Dieu invisible, Celui qui est au-delà de tout ? Nous déformons toujours Dieu à l'image de nos désirs illusoires, nous le déformons selon le prisme de nos idoles. Or, sa puissance n'est pas le pouvoir d'un despote, sa providence ne fait pas de lui un marionnettiste. Il a créé notre liberté, capable du meilleur et, hélas, du pire, il cherche à nous transformer du-dedans, tout en nous modelant par les circonstances extérieures, nos amis, nos figures d'inspiration. Notre malléabilité intérieure est donc aussi affaire d'empathie, de relation avec autrui. C'est ainsi que l'enfant apprend à devenir humain, que l'adulte s'enrichit en humanité. Sachant cela, Dieu s'est donné à voir en un homme : Jésus. Contempler Jésus, entrer dans ses sentiments, permet de croître dans la connaissance de Dieu de la manière la plus naturelle et cela nous transforme. Sainte Thérèse écrit : « *Je ne vous demande pas de vous casser la tête ni de forger quantité de concepts, je ne vous demande que de Le regarder* »^[9], lui, Jésus.

Si nous sommes tentés d'imaginer un Dieu qui condamne, contemplons Jésus qui accueille, qui pardonne, et nous verrons combien Dieu est riche en miséricorde.^[10] Si nous sommes tentés d'imaginer un Dieu insensible à nous voir souffrir, nous pouvons contempler Jésus pleurant son ami Lazare. Et nous verrons Dieu compatir car Jésus a dit : « *Qui m'a vu a vu le Père* » (*Jn 14, 9*). Si nous sommes révoltés devant la souffrance, regardons Jésus saisi de compassion devant une mère qui a perdu son fils unique, et nous verrons la compassion de Dieu. Si nous soupçonnons Dieu d'avoir partie liée avec la souffrance, regardons Jésus crucifié, et nous verrons que le rideau du Temple qui se déchire signifie que Dieu-même est en deuil et déchire son vêtement sur terre. Jésus

⁷ *Cinquièmes Demeures*, 1, 2.

⁸ *Livre de la vie*, 12.

⁹ *Chemin de perfection*, 26.

¹⁰ *Eph 2*, 4.



Abbaye de Tournay © FDM

a dit : « *Qui m'a vu a vu le Père* » et cette parole est un abîme sans fond où sombrent toutes nos illusions, nos idoles et nos fausses idées de Dieu. Jésus l'a résumé ainsi à sainte Thérèse d'Avila : « *Je serai ton livre vivant* »^[11].

[...] La douceur et l'humilité du Christ Jésus ne sont pas faiblesse mièvre, elles sont miséricorde, puissance divine qui pousse vers la vie. En hébreu *rahamim*, le mot qui dit la miséricorde, désigne le muscle utérin, celui qui, chez la mère, éjecte l'enfant vers la vie avec une force inouïe. Ainsi la miséricorde de Dieu nous déloge-t-elle du péché et nous pousse-t-elle vers la vie, la vie

véritable.[...] La Vierge Marie est la femme de miséricorde par excellence : au pied de la Croix, elle reçoit de Jésus agonisant la maternité spirituelle de Jean et de tous les disciples qui viendront ; dans l'Esprit Saint, elle prie pour eux. Elle ne juge pas. Au pied de la Croix, elle verse le sang de son cœur pour le Christ et pour tous ceux qui lui sont donnés comme enfants. Il n'y a pas de prière véritable pour autrui sans mettre sa vie dans la balance. La prière pour autrui dilate le cœur dans l'amour de Dieu et la contemplation de Dieu augmente l'amour que l'on a pour les autres. C'est pourquoi la vie monastique n'est pas coupée du monde extérieur, elle est de soi hospitalière. Saint Silouane de l'Athos disait : « *Le Saint-Esprit apprend au moine à aimer Dieu et à aimer le monde.* »^[14] [...]

La communauté monastique naît de cette expérience. Le monastère devient le laboratoire de l'amour concret et de la prière, indissociablement. Sainte Thérèse d'Avila a fondé de petites communautés - une vingtaine de sœurs - pour que les sœurs puissent bien se connaître et constituer une sorte de famille réunie par Dieu. Elle institue deux heures de prière silencieuse, sans contenu préétabli, l'oraison, pour apprendre

¹¹ *Livre de la vie*, 26.

[...]

¹⁴ J.-C. Larchet, *Saint Silouane de l'Athos*, Paris, Cerf, 2001, p. 159.

à écouter le Seigneur, à converser avec Lui. Et elle institue aussi deux temps d'échange libre où toute la communauté se réunit dans un climat de fraternité et de franchise. Pour concrétiser les choses, j'aime bien dire qu'il s'agit d'une pause café... sauf qu'il n'y a pas de café. Sainte Thérèse choisit d'insister sur l'égalité des sœurs : « L'égalité doit régner parmi vous » affirme-t-elle de manière radicale et révolutionnaire.^[17] Quelles que soient leurs différences d'origine sociale, de formation et d'âge, les sœurs sont fondamentalement égales, insiste-t-elle. Cela rejaillit sur la conception du travail. Le travail doit être partagé entre toutes et la prieure ne doit pas s'en dispenser : la prieure est la première à accueillir les visiteurs ; elle doit aussi être la première au « tableau de balayage ». La vie monastique a toujours mis à l'honneur le travail manuel, dévalué comme celui de l'esclave dans le monde antique. Le travail est une aide pour la prière, un acte de solidarité avec le monde et une participation à l'acte créateur de Dieu. Gagner sa vie par le travail de ses mains est un honneur. Toutes les sœurs sont anoblies parce qu'elles sont filles de Dieu ; c'est pourquoi elles ne sont plus appelées par leur nom de famille mais par un prénom associé à un mystère divin. Thérèse elle-même renonce à être appelée Teresa de Ahumada, elle s'appelle désormais Thérèse de Jésus. C'est Jésus qui est son vrai titre de noblesse. Nous sommes tous fils et filles de Dieu, voilà la vraie noblesse, le fondement ultime de l'égalité. La communauté contemplative est fondée sur l'égalité des enfants de Dieu. C'est sans doute la raison pour laquelle les monastères ont été le creuset de la démocratie moderne. (Le chapitre est en quelque sorte la figure de nos parlements modernes, il élit le supérieur. D'où l'expression encore actuelle d'« avoir voix au chapitre », qui signifie initialement avoir le droit de vote, le droit d'émettre son avis. Le conseil du monastère est l'équivalent du sénat, un plus petit groupe qui conseille le supérieur et veille à ce qu'il reste soumis à la loi commune). Historiquement, les monastères ont été les laboratoires de la démocratie participative avec l'organisation de délibérations collectives avant une prise de décision.^[18] L'origine de tout cela, c'est la profonde expérience intérieure de ce que signifie la communion trinitaire.

[...] D'une manière ou d'une autre, les différentes traditions monastiques chrétiennes ont exprimé cette réalité essentielle : nous sommes

[...]

¹⁷ *Chemin de perfection* 27, 6 (manuscrit de Valladolid).

¹⁸ Cf. « Monastères et démocratie » Publié dans *Actualité de Saint Bernard*, Paris, Éditions Lethiel-leux, 2010. Cf. Léo Moulin, *Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes*, in *Politix*, vol. 11, n°43, 1998, pp. 117-162.

réellement enfants de Dieu et cette condition filiale transforme la manière de vivre ensemble. Nous marchons vers l'union à un Dieu unique et Trinité et cela nous dit comment être unis dans la diversité. C'est une transformation lente, risquée, laborieuse, artisanale. En écoutant la Parole de Dieu, la communauté monastique se laisse modeler dans le **silence**. Le silence creuse le cœur, et la prière devient tour à tour conscience aiguë de son péché, chemin de **libération**, supplication pour tous et jubilation devant le projet divin. Le grand projet de Dieu, c'est l'unité de tous en lui. Voilà ce que Jésus nous a révélé. Voilà la seule manière d'exaucer Dieu. Avec audace, sainte Thérèse reprend les paroles même de Jésus : « *Qu'ils soient un !* »^[19]. En créant ainsi de petits laboratoires d'**égalité** et de **fraternité** par la prière, sainte Thérèse d'Avila veut répondre aux immenses besoins du monde de son temps. Elle a conscience que cette réponse est modeste mais nécessaire. Si un seul cœur trouve la paix, la communauté qui l'entoure la trouvera, et le monde alentour la percevra. Un des plus grands moines orthodoxes, saint Séraphim de Sarov, l'a exprimé ainsi : « Trouve la paix intérieure et des milliers la trouveront autour de toi. »^[20] Contempler, finalement, c'est se laisser transformer. En ce sens, l'aventure de la vie contemplative est bien aventure de fraternité, elle est vraiment un service public, un service rendu à tous, un ferment de transformation du monde entier.



Carmel de Plappeville © FDM

¹⁹ *Septième Demeure*, 2, 7.

²⁰ Séraphim de Sarov, *Entretien avec Motovilov et instructions spirituelles*, Paris, DDB-Bellefontaine, 1995.

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus a su le dire avec sa simplicité géniale :

« *Un savant a dit : « Donnez-moi un levier, un point d'appui, et je soulèverai le monde.» Ce qu'Archimède n'a pu obtenir, parce que sa demande ne s'adressait point à Dieu et qu'elle n'était faite qu'au point de vue matériel, les saints l'ont obtenu dans toute sa plénitude. Le Tout-Puissant leur a donné pour point d'appui : LUI-MÊME et LUI SEUL ; pour levier : l'oraison, (la prière) qui embrase d'un feu d'amour, et c'est ainsi qu'ils ont soulevé le monde ; c'est ainsi que les saints (d'aujourd'hui) le soulèvent et que, jusqu'à la fin du monde, les saints à venir le soulèveront aussi. »* ^[21]

*Sœur Cécile de Jésus-Alliance, o.c.d.
Prieure du carmel de Montmartre*

Extrait de *Six visages de la vie consacrée*, Parole et Silence, 2015
avec l'aimable autorisation des éditions Parole et Silence

Ndlr : cette conférence peut être regardée sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=pqKhneTIVw>

²¹ *Manuscrit C, 36r.*

4 - L'ORDO VIRGINUM



Collaboratrice à la « Chaire de Droit des Religions » de la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.), Françoise Mélard livre aux *Amis des Monastères* l'état actuel des recherches qu'elle mène en interdisciplinarité, à partir du canon 604 du Code canonique de 1983 et de l'exhortation post-synodale *Vita consecrata*, publiée par saint Jean-Paul II en 1996. Ce travail de recherche est intitulé : *Regard-témoin sur la consécration des Vierges – Passé, présent et futur, au prisme de l'histoire et du Magistère.*^[1]

Le canon 604 du Code de 1983 s'insère dans les différents états de vie qui constituent la vie consacrée. En voici le texte :

§ 1. À ces formes de vie consacrée s'ajoute l'ordre des vierges qui, exprimant le propos sacré de suivre le Christ de plus près, sont consacrées à Dieu par l'évêque diocésain selon le rite liturgique approuvé, épousent mystiquement le Christ Fils de Dieu et sont vouées au service de l'Église.

§ 2. Afin de garder plus fidèlement leur propos et d'accomplir par une aide mutuelle un service d'Église conforme à leur propre état, les vierges peuvent s'associer entre elles.

La vierge consacrée ne fait partie ni du laïcat ni d'un institut séculier. Par analogie, elle est proche de l'érémisme. Nous pouvons avancer qu'il s'agit d'une vie religieuse semi-anachorétique. Chaque vierge est financièrement autonome grâce aux revenus de sa vie professionnelle ou à la législation sociale étatique, comme par exemple la perception d'une retraite.

L'histoire des vierges consacrées est ininterrompue depuis les temps apostoliques même si leur nombre diminue progressivement dans la sphère publique, dès la fin du Moyen Âge. Au début du xx^e siècle, une nouvelle réflexion s'amorce en Europe occidentale. Dom Fernand Cabrol, o.s.b., se penche sur l'histoire des premières vierges chrétiennes et la légitimité d'un renouveau du rite.

Durant les sessions conciliaires, dans l'Aula, des évêques et des religieux s'expriment : Mgr Hoffmann, évêque de Djibouti, évoque les

¹ Une autre recherche, en cours, concerne *l'Oblature séculière bénédictine* (Essai d'une lecture critique ; France et Belgique), *une association de fidèles*.

vierges antiques^[2]; Mgr Gérard Huyghe, évêque d'Arras, fait part de son expérience diocésaine^[3] et proteste contre *l'erreur de penser que les conseils évangéliques ne concernent que les religieux*. Le Cardinal Richaud^[4], archevêque de Bordeaux, et Dom Jean Prou, o.s.b., relèvent les manquements théologiques des textes discutés. Dans la réception du concile et son bilan, le Professeur René Metz de Strasbourg avance que *l'élément humain a pris le pas sur le divin*.^[5]

Consécutif à *Sacrosanctum Concilium* (§ 80), le *Rituel* de consécration des vierges, promulgué en 1970 par le cardinal Benno Gut, o.s.b.^[6] et Mgr Annibale Bugnini, c.m., a été élaboré par des religieux, pour des moniales et pour des femmes vivant dans le monde. Des religieuses latino-américaines ont célébré ce rite *ad experimentum*, avant son extension à l'Église universelle. Le rôle de Dom Adrien Nocent, o.s.b., est évident.^[7] En latin, il n'existe qu'un seul *Rituel* de consécration ; les traducteurs ont différencié les *états* de vie.

Au cours du rite de consécration, devant l'évêque diocésain, la vierge prononce le vœu de *chasteté* (c. 599), un *propositum*, un lien sacré (c. 207; LG 43-44; VC 16-21), irrévocable. Il est public et solennel. La consécration est personnelle (non associative). Les vœux de pauvreté et d'obéissance en découlent. Par son action, l'évêque consécrateur dit, au nom de l'Église, une fois pour toutes, la virginité de la femme. Toute sa vie, dans sa quotidienneté, marque la *Sequela Christi* (c. 725).^[8]

Un article de Patrick Prétot, o.s.b., relance le débat sur le vêtement.^[9] Au Proche-Orient et à Rome, il y eut la *velatio*. Selon le commentaire d'Éva Schulz-Flügel sur les écrits de Tertullien, le voilement était facultatif à Carthage.

² SCHOENMACKERS Maria-J., *Genèse du chapitre VI «De Religiosis» de la constitution dogmatique sur l'Église «Lumen Gentium»*, Gregorian University Press, 1983, p. 9.

³ WENGER Antoine (a.a., journaliste), *Vatican II, Chronique de la 2^e session, Centurion, Église en son temps*, 1964, p. 119.

⁴ TILLARD J.M.R., CONGAR Y., o.p., *L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse*. Décret *Perfectae Caritatis*, Cerf (3^e éd.), Unam Sanctam, 62(1968), p. 175.

⁵ METZ René (Prof.), *La consécration des vierges ?*, in *Vie consacrée*, 1(1969), p. 5.

⁶ *Acta Apostolicae Sedis* (AAS), 1970, p. 553.

⁷ NOCENT Adrien (o.s.b.), *La consécration des vierges*, in MARTIMORT A.G. (s.j.), *L'Église en prière. Introduction à la liturgie*, Desclée, 3^e éd., 1965, p. 628, 658 – MIDILI Giuseppe, *Le riflessioni del professor Adrien Nocent sull' istituto liturgico* (28 gennaio 1961), in *Ecclesia orans*, 27(2010), p. 7-36.

⁸ BENOIT XVI (pape), *Discours*, Congrès de l'Ordre des Vierges, 15 mai 2008, in *Sequela Christi*, 1 (2009), p. 50-287.

⁹ PRÉTOT Patrick (o.s.b.), *Un vêtement « liturgique » pour les laïcs d'une communauté : une question ouverte*, in *Vie consacrée*, 87-2(2015), p. 84-100.

Le paragraphe 2 du canon 604 stipule que les *vierges peuvent s'associer entre elles*. La vierge est libre. Si des vierges s'associent en communauté, elles forment une association de fidèles.

Cependant, toute vierge peut s'associer (sans incorporation) à un Institut, surtout si elle a adhéré à une spiritualité reconnue avant sa consécration. Elle y reçoit les aides spirituelles nécessaires (c. 670) pour sa formation (c. 213 ; 819), pour sa vie spirituelle (c. 142-143), afin de rester fidèle à son engagement (VC 2). Une lecture approfondie de la littérature de Laurent Boisvert, o.f.m. au Québec, est un atout pour définir l'identité de la vierge.

N'appartenant pas à la hiérarchie (c. 207 § 2), le lien de la vierge avec l'évêque n'est pas une dépendance (c. 678) ; celui-ci est *garant de la fidélité* (c. 586; 813; PC 35). Le pape François affine régulièrement le *portrait robot de l'évêque*, notamment à l'occasion de nouvelles nominations épiscopales. Le document publié à la suite des nominations à Rome du 10 septembre 2015^[10] inspire une réflexion sur la place et le rôle de l'évêque dans la vie consacrée sous ses différentes formes.

Dans l'esse de l'Église, il n'est pas obligatoire d'en recevoir une mission spécifique. D'autre part, si la consacrée adhère à une spiritualité (c. 214-215), elle participe à la mission de l'Institut (c. 677) ; le sens, son vécu et son sentiment d'appartenance à l'Institut^[11] sont alors pris en compte. Tout baptisé collabore à l'édification du Corps du Christ (c. 208 ; 212 ; 758 ; 766 ; VC 31 ; 45). La merveilleuse expérience de Lourdes 2013, organisée par la CORREF française, et les liens avec les familles spirituelles, sont l'occasion d'enrichir cette édification.

Pour les besoins de cette recherche, revisiter les origines chrétiennes et l'histoire de *l'Ordo virginum*^[12] a permis une lecture renouvelée de la Règle de saint Benoît. La règle de vie - qui peut être une des grandes Règles dans la Tradition de l'Église - et la mission de la vierge consacrée sont à considérer au cas par cas, sans faire de l'Ordo un bloc monolithique. Cet engagement peut être un ferment dans la vie de l'Église par le partage de charisme(s), dans un esprit de communion si cher au pape François.

Françoise Mélard, o.c.v.

On pourra aussi consulter les informations de chaque diocèse sur le site suivant : <http://viergesconsacrees.catholique.fr>

¹⁰ FRANÇOIS (pape), *Portrait robot de l'évêque*, in ZENIT (agence de presse), le 11 septembre 2015, www.zenit.org/fr/articles/le-pape-francois-brosse-un-portrait-robot-de-l-veveque.

¹¹ BOISVERT Laurent (o.f.m.), *Thèmes de vie consacrée*, Bellarmin-Cerf, 1998, p. 76-83.

¹² THEOBALD Christoph (s.j.), *Revisiter les origines chrétiennes*, in *Recherche de Sciences Religieuses*, 101-4 (2013), p. 481-483.

5 - LE LOGO DE L'ANNÉE DE LA VIE CONSACRÉE

Toutes les initiatives suscitées par l'année de la vie consacrée ont été accompagnées d'un logo spécialement créé à cette occasion par la peintre Carmela Boccasile du Studio d'Arte Dellino (Bari - Rome). En voici la signification.



Une colombe soutient avec légèreté sur son aile un globe polyédrique, tandis qu'elle plane sur les eaux qui s'écoulent et sur lesquelles se lèvent trois étoiles, protégées par l'autre aile.

Le logo pour l'année de la vie consacrée exprime par symboles les valeurs fondamentales de la vie consacrée. On y reconnaît l'« œuvre constante de l'Esprit Saint qui déploie, au cours des siècles, les richesses de la pratique des conseils évangéliques grâce aux multiples charismes et qui rend ainsi perpétuellement présent le mystère du Christ dans l'Église et dans le monde, dans le temps et dans l'espace » (*Vita consecrata* 5).

Dans le signe graphique qu'esquisse la colombe se devine en arabe le mot Paix : un rappel à la vocation de la vie consacrée à être exemple de réconciliation universelle en Christ.

LES SYMBOLES

La colombe sur les eaux

La *colombe* fait partie du symbolisme classique pour représenter l'œuvre de l'Esprit Saint, source de vie et de créativité. C'est le rappel des débuts

de l'histoire : au commencement, l'Esprit de Dieu tournoyait sur les eaux (cf *Gn* 1, 2). La colombe, planant sur une mer pleine de vie inexprimée, rappelle la fécondité patiente et confiante, pendant que les signes qui l'entourent révèlent l'action créatrice et rénovatrice de l'Esprit. La colombe évoque également la consécration de l'humanité du Christ dans le baptême.

Les *eaux*, formées de tesselles de mosaïque, indiquent la complexité et l'harmonie des éléments humains et cosmiques, que l'Esprit fait « gémir » selon les mystérieux desseins de Dieu (cf *Rom* 8, 26-27), afin que, même menacés par une mer d'hostilité, la colombe vole sur les eaux du déluge (*Gn* 8, 8-14). Ils convergent en une rencontre accueillante et féconde conduisant à une nouvelle création. Les personnes consacrées dans le signe de l'Évangile – depuis toujours pèlerins entre les peuples sur les chemins de la mer – vivent leur diversité charismatique et diaconale comme « de bons intendants d'une multiple grâce de Dieu » (1 *Pi* 4, 10). Marqués jusqu'au martyre par la Croix du Christ, elles habitent l'histoire avec la sagesse de l'Évangile, portant l'Église à embrasser et à guérir tout l'humain dans le Christ.

Les trois étoiles

Elles rappellent l'identité de la vie consacrée dans le monde : comme *confessio Trinitatis*, *signum fraternitatis* et *servitium caritatis*. Elles expriment le mouvement circulaire et relationnel de l'amour trinitaire, que la vie consacrée cherche à vivre quotidiennement dans le monde, dans le signe de la fraternité. Les étoiles rappellent aussi le triple sceau d'or par lequel l'iconographie byzantine honore Marie, la toute Sainte, Mère de Dieu, première Disciple du Christ, modèle et patronne de toute vie consacrée.

Le globe polyédrique

Le petit *globe polyédrique* représente le monde, avec sa variété de peuples et de cultures, comme l'affirme le Pape François (cf *EV* 236). Le souffle de l'Esprit le soutient et le conduit vers l'avenir. Il invite les consacrés et consacrées « à devenir témoins de l'Esprit (*pneumatophóroi*), hommes et femmes authentiquement spirituels, capables de féconder secrètement l'histoire » (*VC* 6).

Le lemme

« Vita consecrata in ecclesia hodie. Evangelium, prophetia, spes.

Vie consacrée dans l'Église aujourd'hui. Évangile, prophétie, espérance. »

Le lemme met encore davantage en relief l'identité et les horizons, les expériences et les idéaux, la grâce et le chemin que la vie consacrée a vécus

et continue à vivre dans l'Église Peuple de Dieu, dans le pèlerinage des nations et des cultures vers l'avenir.

Evangelium : indique la règle suprême de la vie consacrée, qui est « de suivre le Christ selon l'enseignement de l'Évangile » (PC 2a). D'abord comme « mémoire vivante du mode d'existence et d'action de Jésus » (VC 22), ensuite comme sagesse de vie à la lumière des multiples conseils proposés par le Maître à ses disciples (cf LG 42). L'Évangile donne joie et sagesse pour s'orienter (cf EV 1).

Propheta : rappelle le caractère prophétique de la vie consacrée qui « se présente comme une forme spéciale de participation à la fonction prophétique du Christ, communiquée par l'Esprit à tout le Peuple de Dieu » (VC 84). On peut parler d'un authentique ministère prophétique, qui naît de la Parole de Dieu, accueillie et vécue dans les diverses circonstances de la vie. Ce témoignage s'exprime dans les dénonciations courageuses, l'annonce des nouvelles « visites » de Dieu et « l'exploration de voies nouvelles pour mettre en pratique l'Évangile dans l'histoire, en vue du Royaume de Dieu » (*ib.*).

Spes : rappelle l'accomplissement ultime du mystère chrétien. Nous vivons en des temps d'incertitudes diffuses, avec peu de projets à vastes horizons. Notre espérance montre sa fragilité culturelle et sociale, l'horizon est sombre parce « les traces de Dieu semblent souvent perdues de vue » (VC 85). La vie consacrée porte en elle une tension eschatologique permanente : elle témoigne dans l'histoire que chaque espérance aura un accueil définitif, elle change l'attente en « mission, afin que le Royaume s'affermisse et progresse ici et maintenant » (VC 27). Signe d'espérance, la vie consacrée se fait proximité et miséricorde, parabole d'avenir et de liberté de toute idolâtrie.

« Animées par l'amour de Dieu qui a été répandu en nos cœurs par le Saint Esprit » (cf Rm 5, 5), les personnes consacrées embrassent donc l'univers et deviennent mémoire de l'amour trinitaire, médiatrices de communion et d'unité, sentinelles orantes sur les lignes de faite de l'histoire, solidaires de l'humanité dans ses angoisses et la recherche silencieuse de l'Esprit.

Sources : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccsclife/anno-vita-consacrata/logo_anno-vita-consacrata_fr.htm

Ndlr : on pourra consulter avec profit le site spécialement conçu pour cette année de la vie consacrée : <http://www.vieconsacrée2015.catholique.fr>

GLOSSAIRE

« Clergé régulier, clergé séculier, instituts de vie consacrée, sociétés de vie apostolique ... ». En cette année de la vie consacrée, toutes ces dénominations demandent sans doute à être clarifiées. Qu'en dit le droit de l'Église ?

Les Instituts religieux et les Instituts séculiers sont les deux principales catégories qui composent l'État de vie consacrée par la profession des conseils évangéliques dans l'Église ; par certains aspects les Sociétés de vie apostolique ont une législation canonique semblable à celle qui régit les Instituts de vie consacrée, tout en formant une catégorie à part.

Sont considérés comme consacrés, ceux et celles qui assument les conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance par un lien sacré (vœux), devenant ainsi membres d'un Institut de vie consacrée.



© Bruno Mousset

Les Instituts de vie consacrée sont des sociétés érigées, approuvées et organisées avec sagesse par l'Église au moyen d'une législation générale et particulière (Règles, Constitutions, Statuts) pour qu'on puisse y professer l'état de vie consacrée d'une façon officielle et complète.

Les Instituts de droit pontifical sont ceux qui sont érigés et approuvés par le Saint-Siège. Les Instituts de droit diocésain sont érigés par les évêques ; ils peuvent, quand ils ont atteint un certain degré de maturité et d'expansion devenir instituts de droit pontifical.

LES INSTITUTS RELIGIEUX

L'état religieux est un état public et complet de vie consacrée. Aux préceptes communs à tous les fidèles s'ajoutent les trois conseils évangéliques, dits généraux, de chasteté, pauvreté, obéissance, assumés par les vœux perpétuels ou temporaires à renouveler à leur échéance, mais toujours publics, c'est à dire reçus comme tels par l'Église. L'état religieux comporte la vie fraternelle en communauté et la séparation du monde qui est propre au caractère et au but de chaque Institut.

On appelle Ordres (Ordres réguliers) les Instituts dans lesquels, selon leur histoire, caractère ou nature, au moins une partie des membres émet des vœux solennels. On appelle Réguliers les membres des Ordres masculins, et Moniales, ceux des Ordres féminins. Les autres Instituts religieux sont appelés Congrégations ou Congrégations religieuses et leurs membres, Religieux de vœux simples. Historiquement les Ordres précèdent les Congrégations.

Le Code de Droit Canonique dénomme Instituts cléricaux ceux qui, en raison du but ou du propos visé par le fondateur, ou en vertu d'une tradition légitime sont gouvernés par des prêtres, assument l'exercice d'un ordre sacré et sont reconnus comme tels par l'autorité de l'Église. En revanche, l'Institut dont le patrimoine n'implique pas l'exercice d'un ordre sacré et qui est reconnu comme tel par l'autorité de l'Église s'appelle Institut laïque.

Dans le Code, les Instituts religieux sont régis par une discipline commune. Toutefois subsistent diverses catégories qui correspondent aux différentes formes que la vie religieuse a revêtues au cours de l'histoire.

Ci-dessous, une brève présentation historique selon l'ordre chronologique.

Les *Chanoines Réguliers* unissent l'état et les fonctions de clerc à l'observance et de la vie religieuse en communauté et des conseils évangéliques. Ils tirent leur origine des communautés de prêtres vivant avec leur évêque. Ce fut saint Augustin qui, à la fin du IV^e siècle et au début du V^e, donna à cette forme de vie religieuse ses traits les plus caractéristiques.

Les *Moines*, du point de vue historique, sont les premiers religieux vivant en communauté. Dans la première moitié du IV^e siècle, les zones désertiques du nord de l'Égypte se peuplèrent de colonies d'ermites. Certains de ces ermites rassemblèrent autour d'eux des disciples qui donnèrent naissance au cénobitisme égyptien ou pacômien, caractérisé par une discipline forte, parfois même rude. Au cours du IV^e siècle en Asie Mineure, sous la conduite doctrinale de saint Basile, naquit un cénobitisme fondé sur la notion de communauté-Église-Corps du Christ.



Photo Br. Jary © FDM

En Occident au cours de ce même IV^e siècle, le monachisme apparut dans presque tous les pays sous différents aspects. Mais à partir du IV^e siècle, le monachisme bénédictin prévalut.

Bien que, au cours des siècles, le sacerdoce et l'apostolat sous ses diverses formes se soient unis de plus en plus souvent à la vie monastique, le monachisme comme tel n'impose cependant pas d'y ajouter la vie cléricale ou un apostolat individuel.

Actuellement l'organisation monastique a la caractéristique d'être autonome ou non centralisée, les abbayes ou prieurés

conventuels étant autonomes (*sui iuris*) : cela étend les pouvoirs du Supérieur local (abbé, prieur) et diminue la dépendance à l'égard du Supérieur général, s'il y en a un. De plus, chaque maison a son propre noviciat.

On peut regrouper le monachisme actuel en cinq groupes : deux occidentaux (bénédictin et chartreux) et trois orientaux (paulinien, antonien et basilien).

Les *Ordres Mendians*, dominicains, franciscains, qui, à partir du début du XIII^e siècle, s'ajoutèrent aux Moines, tirent leur nom de la pauvreté du groupe qui complète la pauvreté individuelle et entraîne l'incapacité de posséder même en tant que corps. En raison des circonstances, pour presque tous les Ordres, on dérogea à ce caractère de pauvreté stricte. Les Mendians ont en commun un autre caractère : celui d'unir à la vie régulière le ministère sacerdotal, apostolique, missionnaire ou caritatif sous des formes variées. Il y a encore un trait commun aux Mendians, introduit par eux et transmis aux Instituts religieux postérieurs : la centralisation du gouvernement avec un Supérieur suprême doté des pleins pouvoirs ainsi que l'organisation en Provinces.

Les *Clercs Réguliers*, les jésuites par exemple, firent leur apparition au cours du XVI^e siècle et des premières années du XVII^e. Ils mettent à la base de leur apostolat sacerdotal, au sens strict du mot, la vie régulière qu'ils adaptent aux besoins des temps, sans la rendre pour autant moins sévère.

À la fin du XVI^e et au cours du XVII^e, les *Congrégations Religieuses Cléricales* apparurent dans l'Église : ce sont de pieuses associations de clercs, puis de laïcs, qui vivent en commun et sans chercher à devenir de vrais Ordres religieux, se dédient non seulement à leur perfection mais encore à l'apostolat et aux œuvres de charité.

Vers la fin du XVII^e, les *Congrégations Religieuses Laïques* virent le jour : ce sont des communautés de laïques dédiées principalement à l'instruction (enseignement et catéchèse) des enfants et des jeunes ; elles ont aussi d'autres fins, par exemple le soin des malades, des prisonniers, des chômeurs. Habituellement elles excluent formellement le sacerdoce pour leurs membres ; parfois cependant, elles permettent que quelques-uns d'entre eux reçoivent l'ordination sacerdotale pour exercer la fonction d'aumônier de la communauté. Depuis la seconde moitié

du XIX^e siècle, les Congrégations religieuses laïques sont pour la plupart féminines.

INSTITUTS SÉCULIERS

Les débuts de ces Instituts remontent à la fin du XVI^e, bien que leur reconnaissance juridique et leur insertion parmi les États de vie consacrée approuvés par l'Église ne datent que de 1947.

Les fidèles consacrés à Dieu dans les Instituts séculiers pratiquent la sequela Christi en assumant les trois conseils évangéliques par un lien sacré, dédient leur vie au Christ et à l'Église et s'efforcent de contribuer surtout de l'intérieur à la sanctification du monde. Le mot "séculier" souligne que les personnes qui assument cet état de vie consacrée ne changent pas leur condition dans le monde et continuent à vivre et à agir au milieu du peuple de Dieu, dans leur contexte social habituel, selon le mode de vie séculier qui leur est propre.

SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE

Les Sociétés de vie apostolique, appelées précédemment dans le Code de droit canonique de 1917, "Sociétés de vie commune sans vœux" sont définies ainsi par le Code promulgué en 1983 : "Aux côtés des Instituts de vie consacrée prennent place les Sociétés de vie apostolique, dont les membres, sans les vœux religieux, poursuivent la fin apostolique propre de leur Société et, menant la vie fraternelle en commun, tendent, selon leur mode de vie propre, à la perfection de la charité par l'observation des Constitutions ". Saint Philippe Néri peut être considéré comme le père des Sociétés de vie apostolique masculines telles que nous les connaissons aujourd'hui et Saint Vincent de Paul celui des Sociétés féminines.

Inspiré du site de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA)

ART ET PRIÈRE

Les *Amis des Monastères* ouvrent en ce numéro une nouvelle rubrique, « Art et Prière », dans laquelle les communautés seront invitées à présenter un objet d'art de leur monastère qui les porte particulièrement dans leur prière.

L'ambon du monastère de l'Annonciation à Prailles (79)

Ambon, table de la Parole ? « *Vivante est la Parole de Dieu, énergique et plus tranchante qu'un glaive à double tranchant* » He 4,12.

En 1999, notre communauté s'est déplacée vers un territoire du diocèse de Poitiers fortement marqué par les guerres de religion. La petite propriété huguenote de Pié-Foulard, avec sa grange assez vaste pour être transformée en église, convenait bien à une implantation monastique discrète, respectueuse de la mémoire blessée de cette terre. Il n'était pas pensable de construire une église dans ce contexte. L'espace de la grange a été travaillé de façon à ce que tout hôte s'y sente à l'aise, quelle que soit sa confession chrétienne.

Nous avons opté pour garder au volume sa simplicité et une certaine fluidité. Au sol, aucune marche mais des délimitations de matière marquent les différents espaces. Comment alors mettre la Parole en valeur, concevoir un ambon qui, comme son nom l'indique¹, devrait se situer en hauteur ?

Placé dans le même axe que l'autel, sur le pavement de pierre blanche en forme de croix grecque qui marque l'espace eucharistique, il a été réalisé en verre gravé pour favoriser la transparence et laisser le regard rejoindre l'autel. Il évoque un livre ouvert. La partie saillante s'avance comme l'étrave d'un navire fendant les flots et, en partie basse, des vagues ont été sculptées dans le verre, faisant référence aux mots de saint Hilaire de Poitiers : « *Que le souffle de ton Esprit gonfle les voiles de notre foi, tendues vers Toi ... Accorde-nous donc de donner aux mots leur véritable sens.* » L'alpha et l'oméga gravés sur ses faces symbolisent le Verbe, commencement et fin de toutes choses.

¹ L'ambon (du grec ἀναβαίνειν : monter) est le pupitre, placé à l'entrée du chœur, dans une église, où est posé le lectionnaire ou la Bible.

Cet objet liturgique contemporain apporte une note de légèreté et en même temps de force dans un lieu où dominent la pierre et le bois. Lors des célébrations, il enveloppe le lecteur, faisant corps avec lui, donnant vie à la Parole. Lui-même prend vie, s’habillant des couleurs des fêtes et des temps liturgiques, jouant avec le soleil et la lumière, véritable plaisir pour les yeux et le cœur !



© Monastère de l'Annonciation

CHRONIQUE JURIDIQUE

I - POURQUOI UNE TROISIÈME ÉDITION DU GUIDE DE LA VALEUR D'ENTRETIEN ?

Comme signalé dans le n°182 des « Amis des Monastères », la Fondation a adressé aux communautés la troisième édition du « Guide de la valeur d'entretien », parue en février dernier. Ce guide est également téléchargeable sur le site de la Fondation. C'est le fruit du travail de la Commission monastique administrative (CMA) qui comprend des représentants de la Fondation des Monastères et de Monastic.



Par rapport aux éditions précédentes, le guide actualise le cadre juridique de la valeur d'entretien découlant d'une nouvelle présentation de la documentation fiscale. Il insiste sur son originalité dans le paysage fiscal français et rappelle les devoirs qui en découlent pour les clercs qui en bénéficient : communautés monastiques, instituts religieux de toute nature et prêtres dès lors que leur mise à disposition intervient dans le cadre de la valeur d'entretien.

1. Un nouveau cadre juridique

- *Jusqu'au 12 septembre 2012*

La circulaire La Martinière du 7 janvier 1966, qui est la source du régime fiscal et social de la valeur d'entretien, est une circulaire qui n'a jamais été publiée dans la documentation administrative.

Elle a été incorporée progressivement dans la documentation officielle de l'administration fiscale de 1977 à 1999. Cette présence constituait déjà une garantie juridique pour nos communautés qui pouvaient s'en prévaloir en cas de contestation par des services locaux des impôts ignorant ces dispositions.

Avant sa réforme, la documentation fiscale n'était pas un corpus unique mais un ensemble de textes d'origines diverses (documentation de base, bulletin officiel des impôts, réponses ministérielles). Pour employer une image, la documentation fiscale ressemblait à des couches

sédimentaires dans lesquelles il était difficile de se retrouver et de reconstituer la réglementation fiscale à jour.

- *Création du BOFIP le 12 septembre 2012*

Pour permettre aux usagers d'avoir une connaissance plus accessible de leur régime fiscal, l'administration a modifié substantiellement la forme juridique de sa documentation.

Le 12 septembre 2012, tous les textes anciens ont été rapportés (c'est-à-dire annulés). Simultanément, l'administration fiscale a créé une documentation unique, synthétique et mise à jour en permanence. Elle prend le nom de « Bulletin officiel des finances publiques-impôts » (en sigle, BOFIP). Toute la doctrine de l'administration est désormais contenue dans le BOFIP et tout contribuable, qui l'applique de bonne foi, peut opposer son contenu à tout service de l'administration fiscale.

2. Le BOFIP confirme le régime fiscal de la valeur d'entretien

La circulaire La Martinière n'a plus de valeur juridique mais ses éléments fondamentaux sont repris dans le BOFIP. Il est devenu la seule source invocable par les communautés et leur assure la même garantie juridique que précédemment.

- *Pour la structure économique lucrative dans laquelle les moines et moniales sont mis à disposition par leur communauté*

La structure lucrative (secteur lucratif de la communauté, une filiale ou entreprise indépendante) prend en compte dans ses charges déductibles la valeur d'entretien des moines ou moniales mis à sa disposition. Cette valeur d'entretien n'est pas un salaire. Elle est réputée correspondre aux frais que nécessitent l'entretien et la subsistance du moine ou de la moniale. L'administration prescrit que cette valeur ne dépasse pas celle du SMIC. La CMA vous propose d'y adjoindre le montant des cotisations Cavimac et Mutuelle qui constituent la protection sociale obligatoire des moines et moniales. En pratique et à ce jour, cela correspond à multiplier par 1,325 le montant du SMIC.

- *Pour la communauté*

La valeur d'entretien est toujours versée à la communauté.

L'administration précise explicitement que la mise à disposition de membres d'une communauté indemnisée par le versement d'une valeur

d'entretien n'est pas une prestation de service. Dès lors la valeur d'entretien n'est pas imposable pour la communauté.

- *Pour le moine ou la moniale mis à disposition dans le cadre de la valeur d'entretien*

La valeur d'entretien étant versée à la communauté, les moines et moniales ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu.

3. Les communautés monastiques se doivent d'appliquer avec rigueur les conditions posées par l'administration fiscale pour en bénéficier

- *Le régime fiscal de la valeur d'entretien est une adaptation particulièrement bienveillante du droit fiscal à la vie de l'Église*

Pourquoi bienveillante ? Parce que toute la fiscalité des activités lucratives repose sur l'équation suivante qui est très simple : le service que je rends est un produit pour moi et une charge pour celui à qui je rends service.

La valeur d'entretien est un des très rares cas où le service (la mise à disposition des moines) n'est pas imposable pour le fournisseur - la communauté - mais constitue une charge déductible pour l'entreprise dans laquelle travaillent les moines et religieux.

La valeur d'entretien s'analyse comme une exonération fiscale instituée par l'administration pour prendre en compte les spécificités des rapports économiques internes au monde monastique et plus généralement aux institutions regroupant des religieux ou des clercs.

- *Comme tout régime fiscalement favorable, celui qui en bénéficie doit respecter strictement les conditions posées par l'administration*

Le guide rappelle les conditions que pose l'administration fiscale pour que le régime de la valeur d'entretien puisse s'appliquer.

Le montant de la valeur d'entretien est - sauf exceptions prévues au BOFIP - le SMIC majoré des charges sociales Cavimac et Mutuelle.

Le calcul de la valeur d'entretien doit correspondre à la réalité des mises à disposition. Elle n'est pas une variable d'ajustement du bénéfice, son montant n'étant pas à faire varier en fonction des résultats de la structure lucrative.

• *Que faire si une communauté ne peut respecter les conditions posées par l'administration ?*

La très grande majorité des communautés n'ont pas de difficultés à respecter les règles de l'administration.

Certaines communautés ne peuvent pas respecter ces conditions en ayant besoin, par exemple, pour des raisons financières, d'une rémunération très supérieure au SMIC. Dans ces situations, il doit être envisagé de sortir du cadre de la valeur d'entretien et de retenir un autre cadre juridique qui permette d'utiliser un système de rémunération plus adaptée.

4. Respecter avec soin, dans la lettre comme dans l'esprit, le régime de la valeur d'entretien est un enjeu déterminant pour sa pérennité.

• *Pour la communauté concernée*

Lorsqu'une communauté ne respecte pas les conditions posées par l'administration, elle s'expose à sortir du régime de la valeur d'entretien et à être considérée comme prestataire de service et donc à devenir imposable à l'ensemble des impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés de droit commun. Un autre risque consiste également à voir la relation entre le clerc et la structure lucrative requalifiée en contrat de travail avec toutes les conséquences en matière de cotisations sociales.

• *Pour le monde monastique*

Avec le BOFIP, l'administration fiscale a validé une nouvelle fois le régime favorable de la valeur d'entretien. Cette validation est une garantie juridique que chaque communauté peut invoquer si un service local prétendait en contester l'application. Si l'ensemble du monde monastique applique le régime de la valeur d'entretien dans la lettre et l'esprit des prescriptions administratives, il n'y a aucune raison qu'il soit remis en cause dans l'avenir. Il ne pourrait qu'en aller autrement si l'administration, lors de contrôles fiscaux des structures lucratives, constatait que ce régime est appliqué sans la rigueur corrélative à toute exonération. L'administration ou le pouvoir politique pourrait être alors conduit à remettre en cause l'exonération fiscale totale dont bénéficient les communautés lorsqu'elles perçoivent un revenu dans le cadre de la valeur d'entretien. En conséquence, les communautés, perdant leur régime d'exonération, deviendraient soumises aux impôts commerciaux à raison de la valeur d'entretien qu'elles reçoivent.

Deux points de conclusion

La valeur d'entretien est un régime fiscal favorable construit par l'administration après concertation avec les représentants du monde religieux qui répond bien aux besoins de la vie monastique. Comme pour tout avantage fiscal, il est impératif que ses bénéficiaires en respectent les contraintes. Le monde monastique ne peut prendre le risque de sa suppression.

La Fondation des Monastères et la CMA sont à votre disposition pour vous aider à résoudre toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application des dispositions contenues dans le *Guide*.

Jean Congourdeau - février 2015

II - QUESTIONS / RÉPONSES SUR LA VALEUR D'ENTRETIEN

Réponses aux questions posées lors de la présentation du *Guide sur la valeur d'entretien* à l'assemblée de MONASTIC le 11 février 2015.

La présentation du *Guide sur la valeur d'entretien*, coproduit par la Fondation des Monastères et MONASTIC, a été suivie d'un échange entre les membres de MONASTIC, le Frère Mathias de l'abbaye de la Pierre qui Vire et Jean Congourdeau de la Fondation des Monastères. Les questions ont été regroupées par thème et nous avons voulu leur garder leur caractère vivant. Bien entendu, l'instrument de référence demeure le *Guide* lui-même.

La qualification particulière d'un religieux justifie-t-elle une valorisation supérieure au SMIC ?

Certains membres des communautés exercent des postes de responsabilités ou ont des compétences particulières dans les structures lucratives. Ces caractéristiques peuvent-elles justifier que la valeur d'entretien (VE) soit majorée pour tenir compte de ces spécificités comme elles le sont pour les salariés dans une entreprise ?

La valeur d'entretien n'est pas un salaire. Elle est réputée correspondre aux frais que nécessitent l'entretien et la subsistance du moine ou de la moniale. Le montant de la valeur d'entretien est égal au SMIC majoré des charges sociales.

Le BOFIP indique explicitement que la VE ne peut être inférieure

au SMIC. Une analyse de la comptabilité générale d'une communauté montre qu'il est rare que le « *coût* » d'un membre soit supérieur au SMIC.

La valeur d'entretien ne dépend donc pas de la nature du poste exercé, mais du temps de travail. Certaines personnes peuvent travailler plus ou moins vite, être plus ou moins efficaces (en particulier, en fonction de l'état de santé ou de l'âge), mais la VE est la même pour tous.

Les dérogations prévues par le BOFIP sont en pratique difficilement utilisables :

L'ensemble des textes du BOFIP ne cesse de souligner que la VE versée par la structure lucrative concerne les frais que la communauté supporte pour l'entretien des frères. La note 16 de la p.12 du *Guide* garde toute sa pertinence. Une valorisation supérieure au SMIC est évoquée « *dans le cas où l'activité considérée requiert une qualification particulière nécessitant une formation professionnelle préalable* ». Il est clair que ce qui justifie une valorisation supérieure c'est la formation nécessaire et non la qualification, dans la mesure où cette formation a été prise en charge par la communauté.

De même le paragraphe 150 du BOFIP, cité p.16 du *Guide*, donne à la structure lucrative la possibilité de « *déduire, pour la détermination de ses bénéficiaires, une somme correspondant à la rémunération normale des services rendus par des membres de la communauté ou de la congrégation* ». On pourrait en conclure qu'une qualification professionnelle se rémunère comme telle. Ainsi la sœur comptable pourrait justifier d'une VE équivalente à la rémunération d'un collaborateur d'un cabinet comptable. Mais, la fin du n°150 interdit cette interprétation en précisant que « *les sommes ainsi déduites par l'établissement ou l'entreprise constituent une valeur d'entretien au même titre que celle définie au n°140* », c'est-à-dire proche du SMIC.

Enfin, le BOFIP considère que l'utilisation d'une VE d'un montant supérieur au SMIC constitue une dérogation qui devrait être approuvée par le ministère du Budget.

Si la communauté retient une valorisation très supérieure, par exemple de 2 ou 3 SMIC, et que sa structure lucrative est vérifiée, le vérificateur se réfèrera à la procédure prévue dans le BOFIP et ne manquera pas de saisir ses supérieurs et son administration centrale. On rentre dans une démarche administrative que la communauté ne va pas du tout maîtriser. Elle est donc à éviter.

Les textes du BOFIP envisageant une dérogation au SMIC sont donc trop imprécis pour fonder de manière assurée une VE supérieure au SMIC.

La VE peut-elle dépendre du bénéfice réalisé par la structure lucrative ?

Il ne doit y avoir aucune corrélation entre le montant de la VE et les bénéfices de la structure qui la verse. Le rôle de la VE n'est pas un prélèvement sur le bénéfice de la structure lucrative mais l'indemnisation d'un temps de travail. La variation de la VE pour diminuer le bénéfice de la structure est une pratique qui ne pourrait que donner lieu à un rappel fiscal et compromettre la pérennité de la valeur d'entretien.

Si la structure lucrative est détenue par la communauté, les bénéfices qu'elle réalisera seront aussi versés, après impôts, à la communauté.

Peut-on majorer le SMIC des cotisations sociales ou des congés payés ?

Le guide de la VE indique que la valeur d'entretien est composé du SMIC majoré les cotisations CAVIMAC et mutuelle (actuellement 32,25 %). Il est donc légitime d'appliquer un taux de 1,325 au nombre d'heures effectuées. Un taux identique peut être appliqué aux religieux en retraite qui continuent de travailler.

Bien évidemment, la valeur d'entretien suit l'évolution du SMIC.

En revanche, la logique de la valeur d'entretien conduit à ne pas verser une indemnité représentative de congés payés.

Des cas particuliers :

Les enseignants : il ne suffit pas de prendre le nombre d'heures de cours assurées. Il convient de retenir le nombre d'heures nécessaires pour la préparation de l'enseignement.

Les religieux mis à la disposition de diverses instances : une communauté peut percevoir des montants importants pour un même religieux qui a diverses responsabilités. La responsabilité de déterminer la valeur d'entretien revient à la structure dans laquelle le cleric est mis à disposition. Dans certaines responsabilités, on peut cumuler des heures, dépasser les 35 heures par semaine. La communauté se limitant à recevoir la VE, la responsabilité juridique est pour la partie versante.

Dans des situations exceptionnelles où la VE est versée par une seule partie et que son montant est beaucoup plus élevé que celui du SMIC, il est nécessaire de se demander si la valeur d'entretien est bien la modalité juridique la plus adaptée.

Quelles déclarations doivent-elles être faites à l'administration fiscale ?

(*Guide* p.15, § 3.6)

Pour la partie versante, la DADS 2 :

Toute somme versée à des tiers doit être déclarée par la partie versante.

C'est une obligation qui doit être absolument respectée. En effet, l'article 240 du Code général des impôts subordonne la déduction de la valeur d'entretien dans les charges de la partie versante à sa mention, par celle-ci, sur sa déclaration DADS 2. En l'absence de déclaration par la structure lucrative du versement de l'indemnité, l'administration fiscale est en droit de remettre en cause la déduction de la VE dans la structure lucrative et de la réintégrer dans le bénéficiaire imposable. Autre risque : en s'abstenant de faire cette déclaration, la collaboration des religieux à la structure lucrative serait susceptible d'être qualifiée par l'URSSAF de travail dissimulé.

Lorsque la communauté verse des honoraires à des religieux (prédicateurs de retraite, conférenciers, etc.) sous forme de valeur d'entretien et que la somme est versée à la communauté à laquelle il appartient, cette somme doit être déclarée à la rubrique « *indemnités* », comme les autres valeurs d'entretien. Si les honoraires sont versés directement à l'intervenant, la déclaration doit être faite dans la catégorie des honoraires. Le bénéficiaire le déclarera à l'impôt sur le revenu.

Si vous n'avez jamais rempli le formulaire de déclaration, vous pouvez commencer en 2015 pour la VE de 2014.

Pour la communauté :

La communauté n'a rien à déclarer au titre de la valeur d'entretien qu'elle reçoit. La valeur d'entretien qui est une charge pour l'entreprise dans laquelle la communauté travaille, est un produit non imposable dans la communauté qui la reçoit. Elle n'est pas davantage à reporter dans la déclaration 2070 des revenus des personnes morales à but non lucratif.

En effet, il y a seulement trois catégories imposables : certains revenus de capitaux mobiliers, les revenus fonciers et les bénéfices agricoles.

La valeur d'entretien doit être effectivement versée :

Soulignons aussi qu'il est important que la valeur d'entretien soit effectivement versée (§ 3.4.2). C'est une condition nécessaire à sa déduction. Lorsque la structure lucrative pour laquelle travaille la communauté est en difficulté et que la communauté destinataire a une situation financière plus solide, il importe qu'elle soit néanmoins versée. Sinon, en cas de contrôle fiscal, la structure lucrative s'expose à une remise en cause de la déduction de la valeur d'entretien.

La justification du temps de travail : le relevé des heures

Le temps de travail doit être justifié par un relevé des heures travaillées. La convention peut préciser la nature du poste de travail, par exemple : fabrication de confitures, tenue du magasin, tenue de la comptabilité et le nombre d'heures par semaine. Mais il est aussi judicieux de pointer, c'est très facile à faire.

Le relevé d'heures est à faire par poste et non pas par personne, puisque le principe est justement que la mise à disposition est faite par le supérieur de la communauté. Ce n'est pas un salarié, parce qu'il n'y a pas de lien de subordination : ça peut être un jour telle sœur, et, un autre jour, telle autre sœur. Bien entendu, certains postes spécialisés sont tenus de manière permanente par un membre de la communauté et le relevé est également nominatif. Globalement, le relevé d'heures faites pour tel poste est un justificatif suffisant. Ce relevé doit être fait régulièrement, avec une périodicité suffisante et doit pouvoir être présenté en cas de contrôle. C'est une formalité nécessaire et facile à remplir.

La comptabilisation des activités annexes :

Il faut également relever et chiffrer toutes les activités annexes qui concernent la structure lucrative. Vous pouvez même mettre une partie des heures passées à l'accueil, au standard, au ménage des locaux, etc. Cela doit être justifié et cohérent avec l'organisation et l'installation de la communauté.

Le fisc peut-il vérifier le nombre d'heures avec lesquelles on calcule la valeur d'entretien ?

Lors d'un contrôle fiscal, le vérificateur fiscal demande à l'entreprise de justifier la nature et le montant de ses charges. C'est ainsi qu'il peut vérifier si les coûts de production sont en cohérence avec ce que produit l'entreprise et voir le nombre de personnes occupées ou le nombre d'heures nécessaire. Si les coûts de production sont excessifs, il peut les remettre en cause. Si, par exemple, la convention et le relevé des heures indiquent la présence de quatre religieux ou religieuses en permanence dans un magasin de monastère, ce n'est pas crédible. Il en est de même si le relevé des heures fait apparaître un temps de travail journalier incompatible avec les horaires de la vie religieuse. Bref, le relevé des heures doit être économiquement raisonnable et justifié. Bien sûr, il sera toujours possible de faire valoir que les contraintes de la vie des communautés et que la variété des compétences de leurs membres peuvent entraîner une productivité moindre que celle de la vie économique extérieure.

Peut-on s'ajuster sur les 35 heures ?

Une justification forfaitaire qui utiliserait la durée légale du travail par semaine (35 heures) n'est pas possible. Le relevé des heures doit être individualisé par poste prévu par la convention.

Comment modifier d'anciennes pratiques non conformes ?

Si la VE était au-dessus du SMIC, il est nécessaire de revenir à une valorisation conforme du SMIC. Quelques conseils :

Modifier la convention :

Un simple ajustement comptable à la fin de l'année où on rectifie la VE ne suffit pas. Il faut donner un cadre juridique. Si la convention prévoit une rémunération supérieure à la VE, il convient de passer un avenant à la convention initiale.

À quelle date ? :

S'il y a un changement à faire, ne pas le faire de manière précipitée. L'année 2014 est terminée, on ne change rien pour les années antérieures, la communauté fait un avenant courant 2015 pour les années 2015 et suivantes.

Le changement de la valorisation est une décision de gestion qui est opposable à l'administration. La convention décide de fixer des règles de rémunération différentes entre la communauté et la structure lucrative. Cela ne remet pas en cause les pratiques antérieures qui peuvent être défendues devant l'administration fiscale.

Peut-on compenser une valorisation supérieure au SMIC justifiée par des responsabilités particulières avec une valorisation inférieure pour tenir compte de capacités diminuées par l'âge ou la maladie, même si le résultat global n'est pas exagéré ?

La VE n'a pas à être évaluée en dessous du SMIC. Elle n'obéit pas à la logique économique comme celle de la fixation d'un salaire. C'est la prise en compte de ce que coûte un moine pour la communauté. Cette valeur est la même, quel que soit le travail effectué, même si, pour un frère ou une sœur très âgé, il joue simplement le rôle d'atelier d'ergothérapie. Il ne s'agit pas de la rémunération d'un travail, ni d'une prestation de service. Il s'agit uniquement de l'entretien du frère ou de la sœur qui est mis à disposition, c'est tout. L'âge, la capacité, l'agilité, la compétence n'ont pas d'importance. C'est pour cette raison que la VE est particulièrement adaptée à la réalité de la vie monastique. Un religieux travaille, en fonction de ce qu'il peut faire physiquement ou intellectuellement. Quel que soit l'âge, s'il y passe 10 heures, 15 heures ou 20 heures de travail, la valeur d'entretien est celle de 1, 325 fois le SMIC.

Que faire lorsque, lors d'un précédent contrôle fiscal, celui-ci a admis une VE supérieure au SMIC ?

A priori, ne rien changer. Le contrôleur a pu estimer que les spécificités de la structure lucrative justifiaient une VE supérieure au SMIC. C'est une question de fait à un temps donné. Mais cela ne constitue pas une interprétation formelle opposable pour toujours. Un autre contrôleur pourrait remettre en cause le calcul de la VE et descendre le coefficient. Mais il ne va pas appliquer de pénalité, dans la mesure où vous avez retenu et continué d'appliquer ce qui vous avait été validé. Lorsque le contrôle fiscal est ancien, les conditions économiques ont pu changer, l'activité a pu évoluer et le risque d'une remise en cause est donc plus important.

Dans le *Guide*, nous avons essayé de vous proposer une solution prudente et sûre. À chaque communauté d'apprécier dans sa situation particulière si elle prend un risque en maintenant des coefficients d'un montant supérieur.

Le rôle de la Fondation des Monastères en tant que conseil, et à travers le *Guide*, est de dire ce qu'elle pense devoir vous dire, et non pas ce que vous souhaitez entendre. Si vous aviez des difficultés, la Fondation pourra vous aider à vous défendre et à construire une argumentation.

La fabrication d'hosties et d'ornements liturgiques échappe-t-elle au régime fiscal de droit commun ?

La circulaire La Martinière définissait un régime fiscal d'exonération pour les ventes d'hosties et d'objets du culte. Avec la disparition de cette circulaire, ces dispositions sont-elles encore d'actualité et l'exonération de TVA est-elle encore valable ?

La revue des *Amis des Monastères* (n°179 de juillet 2014, p.42-44) a consacré un article au régime de TVA de la fabrication et de la vente des hosties et des objets du culte.

Par ailleurs, le deuxième texte du BOFIP cité dans le *Guide sur la VE* (p.24 du *Guide* et n°40 du BOFIP) expose les conditions à remplir par une communauté pour être exonérée pour ces activités.

Par principe, les activités économiques des monastères sont à apprécier comme n'importe quelle activité lucrative d'un organisme sans but lucratif.

Il faut se poser plusieurs questions :

Est-ce que *l'activité est concurrentielle* ? La fabrication d'hosties, de vêtements liturgiques et d'objet du culte est concurrentielle et est exercée par des entreprises commerciales ou des communautés fiscalisées.

Ces fabrications sont-elles destinées à un public spécifique et justifiant un traitement social particulier ? Les produits sont destinés à toutes les communautés catholiques, proposés à un prix de vente identique et certaines communautés peuvent recourir à la publicité.

Ainsi, la fabrication et la vente de ces produits constituent une activité en principe lucrative, mais qui est accessoire par rapport à l'ensemble des activités d'une communauté religieuse.

Selon l'importance de leur chiffre d'affaires, les activités accessoires peuvent être exonérées de tout impôt. Lorsque le montant du chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 60 540 euros, l'exonération s'applique et aucun impôt n'est dû. Dans ce cas, la facture ne doit pas comporter la TVA et doit mentionner « *TVA non applicable, article 293 b du Code général des impôts* ».

Lorsque le chiffre d'affaires dépasse ce montant, c'est une activité lucrative qui demeure accessoire mais qui va être soumise à tous les impôts commerciaux de droit commun (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale). Dans cette situation, la valeur d'entretien des religieux et religieuses qui sont mis à disposition vient en déduction des résultats dans les conditions habituelles.

Conclusion

Pour conclure, il faut voir les choses très paisiblement. Le *Guide* a voulu rappeler le cadre dans lequel une communauté peut appliquer de manière sûre la valeur d'entretien, en l'adaptant de bonne foi à la réalité. Si d'autres questions se posent dans l'application du *Guide*, la Fondation des Monastères est à votre service.

*Frère Mathias, abbaye de la Pierre qui Vire
Jean Congourdeau, Fondation des Monastères*

ACTUALITÉ JURIDIQUE : LES COMMUNAUTÉS DOIVENT TOUJOURS DÉCLARER LEURS LIBÉRALITÉS EN PRÉFECTURE

Contrairement aux règles applicables aux fondations et associations reconnues d'utilité publique (dont le régime a été simplifié par l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015), **les congrégations ayant la reconnaissance légale doivent toujours déclarer leurs libéralités (donations et legs) en préfecture**, le préfet pouvant s'y opposer (article 910 du Code civil).

En cas de legs, le notaire en charge du règlement de la succession doit adresser une notification à la préfecture accompagnée des pièces suivantes : statuts de la congrégation, décret de reconnaissance légale, testament du bienfaiteur, acte de décès du bienfaiteur, délibération du chapitre conventuel acceptant la libéralité.

En cas de donation entre vifs, la déclaration est à effectuer par la communauté gratifiée par lettre recommandée avec avis de réception à la préfecture dont dépend son siège social. Le dossier comprend, outre les statuts de la congrégation, son décret de reconnaissance légale et la délibération du chapitre conventuel acceptant la donation, le contrat de don ou la justification de la libéralité.

Dans les deux cas, la préfecture a quatre mois pour répondre.

VIE RELIGIEUSE

I - COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA CORREF

Un colloque ouvert au grand public, intitulé « **La vie religieuse à l'heure des rendez-vous** » se tiendra les **4 et 5 décembre 2015**, en clôture de l'année de la vie consacrée. L'entrée est libre, mais il est cependant demandé de se préinscrire en ligne, sur le site de la CORREF.

Le colloque s'ouvrira le vendredi 4 décembre, par un temps de prière à Saint Honoré d'Eylau (66, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris), de 18h30 à 19h30, pour une entrée en Avent avec les religieux et religieuses de France.

Le samedi 5 décembre, le colloque se tiendra dans la crypte de Saint Honoré d'Eylau, de 9h15 à 17h. Témoignages et tables-rondes sur les thèmes suivants : « La vie religieuse : du communautarisme à la communauté », « La vie religieuse : un style de vie pour toujours », « La vie religieuse : ensemble dire Dieu ».

<http://www.vielreligieuse.fr>



II - LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX MONASTIQUE (DIM) AU COLLÈGE DES BERNARDINS



Pour célébrer le 50^e anniversaire de la déclaration conciliaire *Nostra Aetate*, qui ouvrit grand la voie au dialogue de l'Église catholique avec les non-chrétiens, un documentaire a été tourné au Japon, en Allemagne, en Italie (Assise et Rome), en France, au Maroc (avec le dernier survivant de Tibhirine) et aux États-Unis, pour mettre en relief le travail mené par le DIM, Dialogue Interreligieux Monastique, depuis plus de 40 ans. Ce film présente des rencontres de moines chrétiens avec des moines bouddhistes Zen, des hindouistes, des musulmans chiïtes et des musulmans soufis et a été projeté le **3 octobre 2015**, au grand auditorium du collège des Bernardins à Paris. Ensuite, une table ronde a réuni des personnalités de différentes traditions et rendu compte des résonances de ce dialogue dans les religions.

<http://www.dimmid.org>
<https://vimeo.com/114331304>

Cf *Les Amis des Monastères* n°180 – octobre 2014 – pages 35-37

III - « PROTESTANTISME ET VIE MONASTIQUE » : VERS UNE NOUVELLE RENCONTRE ?

À l'Institut protestant de théologie à Paris, s'est tenu un colloque sur « Protestantisme et vie monastique » les **4 et 5 juillet 2015**. Vous trouverez ici l'éditorial qu'a rédigé le pasteur Laurent Schlumberger pour le compte-rendu qui en a été publié :

« L'une des scènes fondatrices de la Réforme est celle du moine Luther quittant le couvent avec fracas. Au fil de son histoire, le protestantisme s'est pourtant souvent rapproché de la vie monastique, de Martin Bucer aux communautés mennonites, des frères moraves au piétisme ou aux maisons de sœurs diaconesses. Au **xx^e** siècle, plusieurs créations communautaires, telles Pomeyrol, Grandchamp ou Taizé, ont été le fait de protestants, et des théologiens emblématiques, comme Bonhoeffer ou Barth, furent marqués par le monachisme. Aujourd'hui, les jeunes protestants sont de plus en plus nombreux à fréquenter Taizé et des signes multiples indiquent que la spiritualité de type monastique est perçue par beaucoup comme pertinente. Y a-t-il là contradiction ? Ou bien le rejet du monastère par Luther est-il d'abord le fruit d'un contexte historique très particulier ? S'est-il fait sur un malentendu ?

N'y a-t-il pas au fond une proximité entre l'intuition monastique et les affirmations centrales de la Réforme ? Et si les communautés monastiques étaient comme des laboratoires, des paraboles de fraternité pour l'Église et pour le monde ?

Le colloque qui a réuni 110 personnes venues d'horizons très variés, les 4 et 5 juillet à Paris, s'est situé au carrefour de ces questions et de bien d'autres encore. De l'exposé universitaire au partage d'expériences et à la prière partagée sous les arbres, il a permis des échanges passionnants. (...) À l'approche de l'année 2017, qui marquera les 500 ans de la Réforme, il y avait quelque chose de très attentif, mais aussi de joyeux et de presque malicieux, à s'interroger ainsi : "Protestantisme et vie monastique : vers une nouvelle rencontre ?" Et pourquoi pas ! »

Pour plus d'informations :

- Un reportage visible sur :

<https://www.egliseprotestanteunie.fr/fiche/colloqueprotestantismeetviemonastique6847>.

- Deux émissions de *Présence protestante* évoquent le colloque. France 2, les dimanches 20 septembre et 11 octobre, de 10h à 10h30. www.presenceprotestante.com
- Les éditions Olivétan publient les actes du colloque en octobre 2015, 18 €. www.editionsolivetan.com

Cf *Les Amis des Monastères* n°181 – janvier 2015 – Communautés en dialogue – Protestants et Catholiques

IV – COLLOQUE « MISÉRICORDE ET PARDON » À BOSE

En collaboration avec les Églises orthodoxes, le monastère de Bose a organisé le XXIII^e colloque œcuménique international, du **9 au 12 septembre 2015**, proposant un itinéraire de réflexion sur l'art du pardon chrétien.

Programme, intervenants et résumés des interventions sur :

<http://www.monasterodibose.it/fr/hospitalite/colloques/colloques-spiritualite-orthodoxe/2015-misericorde-et-pardon>

NOTES DE LECTURE

Ouvrages reçus à la Fondation :

- *La ferveur de Vivre. Nous, visitandines, quatre siècles de présence à Moulins et Nevers*

Gérard PICAUD, Jean FOISSELO

Coédition : Musée de la Visitation & Somogy éd. d'Art, 320 pages, 320 illustrations couleur, 2015, 42 €

Cet ouvrage est publié à l'occasion de l'exposition « Nous, Visitandines de Moulins, notre histoire depuis 1616 » qui se tient à l'hôtel Demoret à Moulins (03) du **5 mai au 24 décembre 2015**.



Fruit d'un important travail de recherches dans les archives privées et publiques, ce livre raconte l'histoire de la Visitation à Moulins, rythmée d'anecdotes et d'événements que l'on n'imagine pas forcément possibles dans l'enceinte d'un couvent. Car si les visitandines de Moulins et de Nevers sont d'abord des religieuses, elles assument pleinement des responsabilités qui leur incombent dans la conception des bâtiments, le suivi des travaux, l'obtention de financement, la productivité des récoltes et des élevages.

Au fur et à mesure, les auteurs dévoilent la vraie vie de ces filles pour certaines hors du commun. (...) Mais c'est ensemble et unies qu'elles vécurent ces quatre siècles de présence humble et discrète, à Moulins et à Nevers.

Ce livre passionnant et documenté, richement illustrés d'œuvres d'art inédites, permet de découvrir la vie de celles qui firent l'histoire de ces deux communautés spécifiques, constituant pourtant un exemple pertinent des aléas de milliers de monastères français depuis le XVII^e siècle. Le grand nombre d'illustrations permet de rendre tangibles et vivants ces quatre cents ans vécus par près de 600 visitandines qui sortent de l'ombre pour nous faire découvrir leur maison, leur histoire, leur vie.

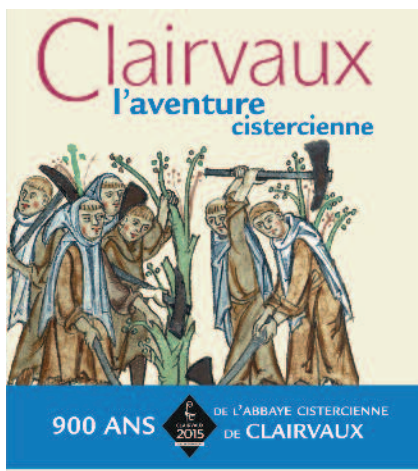
(communiqué de presse)

- *Clairvaux, l'aventure cistercienne*

Sous la direction de Arnaud BAUDIN, Nicolas DOHRMANN et Laurent VEYSSIERE

600 pages, Somogy éd. d'Art et Conseil général de l'Aube 2015, 30 €

Cet ouvrage accompagne l'exposition « *Clairvaux. L'aventure cistercienne* » présentée dans le cadre du 9^e centenaire de l'abbaye de Clairvaux, par le Conseil général de l'Aube, du **5 juin au 15 novembre 2015**. Hôtel-Dieu-le-Comte, rue de la Cité 10000 Troyes.



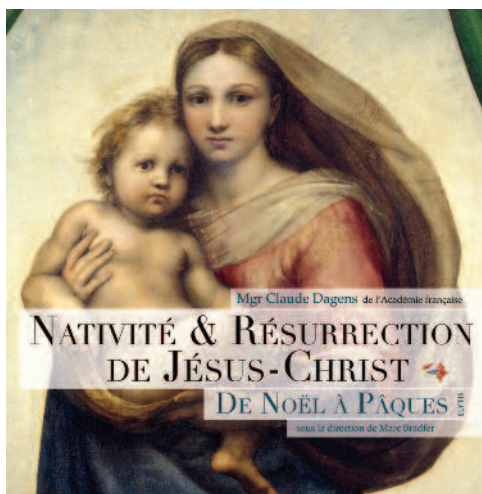
Clairvaux... Il est aujourd'hui difficile d'imaginer ce que représentait ce nom pour les hommes et les femmes du Moyen Âge. L'abbaye de Clairvaux, troisième fille de Cîteaux fondée en juin 1115 aux confins de la Champagne, connaît rapidement un rayonnement extraordinaire dans tout l'Occident médiéval. Elle donne à la Chrétienté plusieurs dizaines d'abbayes de sa descendance, des milliers de moines blancs, des évêques et des cardinaux, un pape, Eugène III, et surtout un saint à la fois

généreux et intransigeant : Bernard de Fontaine. Car le nom de Clairvaux peut difficilement être séparé de celui de Bernard. Lorsque le premier abbé disparaît en 1153, la situation de l'abbaye est florissante. Son apogée économique, politique et littéraire se situe entre 1200 et 1250, date à laquelle Clairvaux compte 339 filles directes et indirectes.

Grâce aux contributions des plus grands spécialistes, ce livre fait revivre Clairvaux et l'aventure cistercienne. Pour la première fois, les auteurs présentent les différentes périodes de l'histoire de Clairvaux jusqu'à sa confiscation sous la Révolution, l'expulsion des derniers moines, et sa transformation en maison de détention en 1811.

(communiqué de presse)

- *Nativité et Résurrection de Jésus-Christ. De Noël à Pâques*
Mgr DAGENS, sous la direction de Marc BRADFER
220 pages, Élytis édition 2015, 49 €



Présenté par Mgr Cl. Dagens, de l'Académie française, cet ouvrage célèbre les deux plus grandes fêtes chrétiennes. Aux premiers témoins qui écrivirent les *Évangiles* voici deux mille ans, ont succédé théologiens, philosophes, écrivains ainsi que d'innombrables peintres ou sculpteurs pour commenter, chacun à sa façon, le mystère de l'Incarnation. Les œuvres de plus de cent cinquante d'entre eux, des grands classiques aux contemporains, sont rassemblées ici pour que rayonne toute la richesse du patrimoine chrétien.

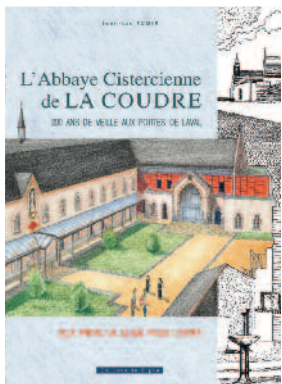
(communiqué de presse)

- *Les quatre Évangiles en audiolivre. Nouvelle traduction liturgique*
Édition des Béatitudes 2015, 20 €

- *Discerner concrètement sa vocation*
N.PUJOS, E.BORCHARDT, A.ARINIELLO
76 pages, éd. des Béatitudes 2015, 7 €

À paraître :

- *L'abbaye cistercienne de la Coudre. 200 ans de veille aux portes de Laval*



La communauté cistercienne de La Coudre fêtera bientôt deux cents ans de présence à Laval. À cette occasion, elle fait paraître une bande dessinée relatant son histoire et montrant l'évolution de son activité et de sa spiritualité. Expliquant le sens de la vie monastique aujourd'hui, elle peut constituer un outil d'évangélisation à travers ses images originales. La BD sort le 19 novembre 2015. Possibilité de la réserver auparavant à des conditions préférentielles.

Contacteur : librairie.coudre@orange.fr



Pistes de lecture :

- *À la recherche de la grande couleur chrétienne*
Sœur BÉNÉDICTE, diaconesse de Reuilly, membre de la communauté œcuménique de Lomme
256 pages, éd. Olivétan 2015, 24 €
(Ndlr : sœur Bénédicte a contribué au n° 181 des *Amis des Monastères*)
- *Par un autre chemin. Brindilles et gravillons spirituels*
J.Y. QUELLEC, 168 pages, éd. Médiaspaul 2015, 17 €
- *Les nouveaux aventuriers de la spiritualité. Enquête sur une soif d'aujourd'hui*
J.Fr. BARBIER-BOUVET, 304 pages, éd. Médiaspaul 2015, 22 €
- *Dix idées bizarres sur la vie religieuse*
M.L. DURAND, 64 pages, éd. Médiaspaul 2015, 8 €
- *Comprendre Maurice Zundel*. Audiolivre d'entretiens conduits par Jocelyne CHEMIER-MISHKIN
Saint-Léger productions 2015, 22 €
- *Ce que dit la Bible sur ... l'étranger*
Y. SAOÛT, 128 pages, éd. Nouvelle Cité 2014, 13 €
- *Paul VI. La biographie*
Xenio TOSCANI, 700 pages, éd. Salvator 2015, 29 €

ANNONCES

1 Une moniale, devant passer un temps hors de son monastère pour raison de santé, recherche une voiture soit en don, soit en prêt de longue durée, soit même en achat à des conditions préférentielles.

*Contact : Sœur Martine qui transmettra
Monastère du Carmel,
2 rue du Denacre
62280 St Martin les Boulogne
Tél. : 03 21 31 66 63
Mail : carmelites.stmartin@gmail.com*

2 Pour aménager leur scriptorium, les moniales de l'abbaye de Boulaur (32) sont à la recherche de 25 bureaux, si possible identiques, d'un montant modéré. Elles sont prêtes à prendre en charge les frais de transport.

*Pour toute proposition, contacter :
communaute@boulaur.org*

3 Grégor Puppink cherche dans les communautés des contributeurs pour le site Evangelizo dont la version française s'appelle : « *L'Évangile au quotidien* » (<http://levangileauquotidien.org>). Il s'agit de sélectionner des textes de 10 à 15 lignes parmi les écrits des pères, docteurs, saints et bienheureux de l'Église, ainsi qu'au sein des textes du magistère, pour servir de commentaire à l'Évangile du jour. Cette contribution peut être limitée ou plus importante et sera rétribuée.

*Contact : gregor@evangelizo.org
Tél. : 06 09 07 05 94*

4 Les dominicaines du monastère Notre Dame de Clarté à Salernes (Var) recherchent un employé administratif organisé, dynamique (H/F) en CDI, 20 h/ semaine, pour assurer gestion administrative, dossiers du personnel, gestion des travaux et achats du matériel (contact fournisseurs) avec la sœur économe. Notions comptables, bonnes connaissances en informatique et connaissance des valeurs de l'Église catholique.

*Adressez curriculum vitae, photo et
lettre de motivation à :
gestion.notredamedeclarte@gmail.com*

Une erreur s'est glissée dans le n°183 concernant Dom Claudius Valour. C'est dans le n°161 de janvier 2010 que figure l'hommage que la Fondation des Monastères avait tenu à lui rendre.

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle « **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2016

Ordinaire : **20 €**
Soutien : **30 €**
Le numéro : **5 €**

Les abonnements courent sur l'année civile. Le secrétariat vous remercie de penser dès à présent à régler votre abonnement pour 2016.

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit (offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Je règle mon abonnement en ligne, sur le site de la Fondation des Monastères : www.fondationdesmonasteres.org Espace PUBLICATIONS / Revue / « Pour vous abonner en ligne ».

Je complète le bulletin ci-dessous, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » :

Communauté religieuse

.

Nom Prénom

Adresse

.

Code postal

--	--	--	--	--

 Ville

Adresse courriel :

Téléphone :

À renvoyer sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
14 rue Brunel
75017 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.





« Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum
et vivam, et ne confundas me ab expectatione mea.

Accueille-moi, Seigneur, selon ta parole, et je vivrai.
Ne déçois pas mon attente. »

Règle de saint Benoît 58, 21